



Agence
nationale du

dpc

Rapport d'activité 2022 de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu

• • • www.agencedpc.fr



▶ L'édito de la Directrice générale	3
▶ Partie 1 : Le DPC en 2022 : fin du 2^e triennal	5
I. LES OPÉRATEURS ET L'OFFRE DE DPC	6
A - Les organismes de DPC	6
B - Actions publiées	10
2. LA DYNAMIQUE D'ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE DPC EN 2022	21
3. LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PRIS EN CHARGE PAR L'AGENCE	22
A - Les inscriptions selon les professions	22
B - Les inscriptions engagées selon la typologie des actions	24
C - Engagement de l'enveloppe budgétaire	27
▶ Partie 2 : Le cahier des professions	35
▶ Synthèse de l'offre de DPC et de l'engagement des professionnels de santé en 2022	36
▶ Biologistes	38
▶ Chirurgiens-dentistes	40
▶ Infirmiers	42
▶ Masseurs-kinésithérapeutes	44
▶ Médecins	46
▶ Orthophonistes	48
▶ Orthoptistes	50
▶ Pédiçures-podologues	52
▶ Pharmaciens	54
▶ Sages-femmes	56

Éditeur : Agence nationale du DPC - 93 avenue de Fontainebleau - 94 276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex

Directrice de la Publication : Michèle Lenoir-Salfati

Textes : Agence nationale du DPC

Conception et réalisation : État d'Esprit Stratis

Impression : Imprimerie DeCombat 63 118 Cébazat

Photos : Maya Angelsen www.photographieiledefrance.com

Septembre 2023



Avec 182 500 professionnels de santé inscrits à des actions de DPC et 288 000 inscriptions en 2022, le triennal 2020-2022 se termine sur une année record en termes d'engagement des professionnels pris en charge par l'Agence dans le dispositif de DPC.

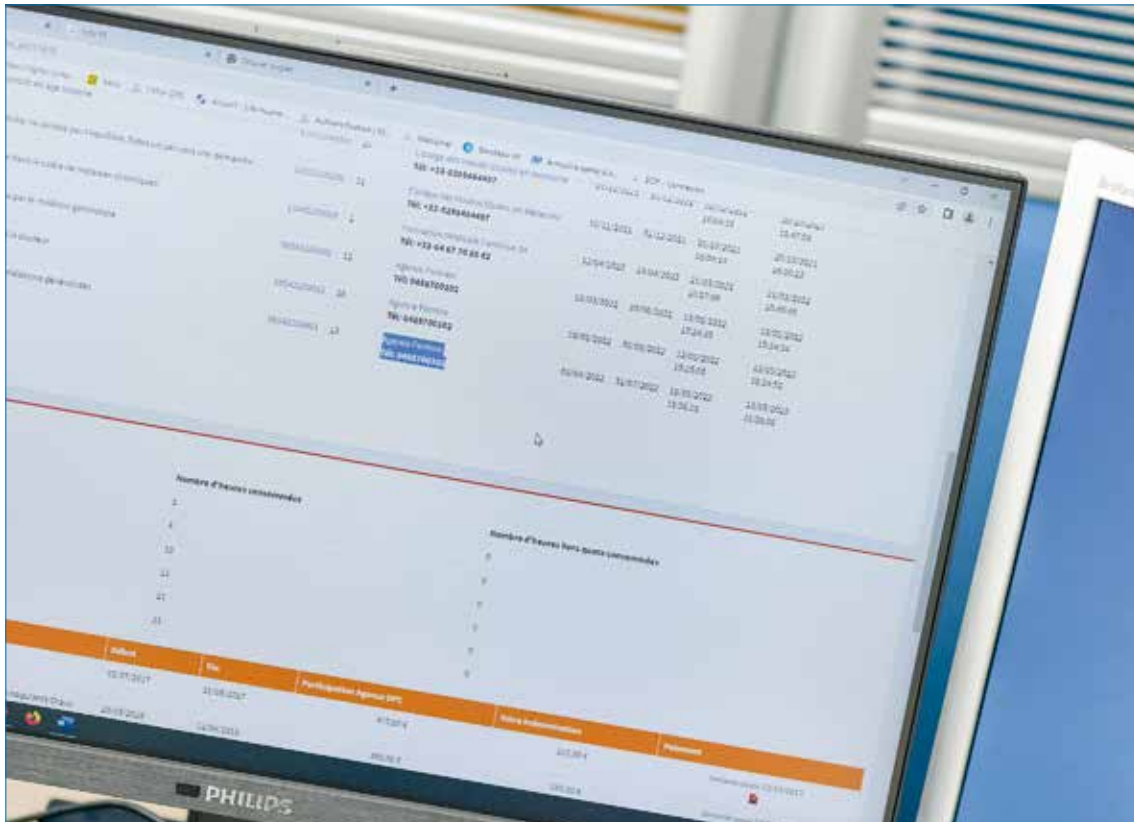
Au-delà du seul angle quantitatif, le changement de paradigme dans les modes d'apprentissage se confirme : appétence des professionnels de santé pour les actions en e-learning, engagement plus marqué dans des actions d'EPP ou des programmes intégrés, inscriptions à des actions de formation plus courtes et plus ciblées. Ces tendances ouvrent un champ de travaux pour le futur Haut conseil du DPC, désormais positionné dans un rôle de conseil scientifique : expliciter les méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles et de gestion des risques, définir les critères qualitatifs des actions en e-learning et du « micro-learning ».

Ce rapport d'activité, centré sur l'analyse de quelques chiffres-clefs, offre un panorama de l'offre et de la demande de l'année 2022, et la restitue dans le continuum du triennal. Il sera complété en fin d'année par une analyse des grands axes d'évolutions du dispositif depuis sa réforme en 2016, évolutions que nous devons continuer à soutenir et encadrer.

Un regret toutefois maintes fois exprimé : la cécité sur son déploiement auprès des professionnels salariés. Communiquer encore, convaincre, établir des partenariats permettant de faire exister le DPC au-delà du monde libéral, pouvoir rendre compte de son déploiement quel que soit le mode d'exercice des professionnels, ce sont pour l'Agence des objectifs clairement identifiés pour la troisième période triennale.

Mais une certitude : avec une offre centrée sur les enjeux du système de santé, évaluée et encadrée méthodologiquement, le DPC, désormais dans son âge de raison, pourra jouer tout son rôle pour les professions amenées à entrer dans la certification périodique.

Michèle LENOIR-SALFATI, Directrice générale



LE DPC EN 2022 : FIN DU 2^E TRIENNAL

I. LES OPÉRATEURS ET L'OFFRE DE DPC

A. Les organismes de DPC

Depuis la création de l'Agence nationale du DPC en septembre 2016, 3 748 organismes ont fait une demande d'enregistrement en qualité d'organisme de DPC (ODPC). Au cours de la même période, 579 organismes ont également fait au moins une demande d'enregistrement complémentaire pour proposer des actions de DPC à de nouvelles professions ou spécialités ou dispenser des actions de DPC de typologie évaluation des pratiques professionnelles (EPP) ou gestions des risques (GDR) (dont 155 en 2022).

L'Agence dispose aujourd'hui d'une expérience de 6 années sur l'instruction des dossiers d'enregistrement en qualité d'ODPC, ainsi que sur le contrôle de

conformité des actions proposées à la publication une fois l'organisme enregistré. À cette expérience est associée celle des commissions scientifiques indépendantes (CSI) qui évaluent la qualité des actions publiées.

À l'évidence, au démarrage des opérations d'enregistrement, de nombreux organismes ont demandé leur enregistrement et l'ont obtenu sans avoir parfaitement compris les enjeux et les contraintes du dispositif de DPC. Cela conduit à ce que seule près de la moitié des organismes enregistrés (49,1 %) a des actions publiées par l'Agence en 2022 et que certaines actions déposées soient rejetées en publication pour non-conformité aux attendus du dispositif.

I Un renforcement dans l'analyse des demandes d'enregistrement

L'Agence a donc renforcé en 2022 son analyse des demandes d'enregistrements initial et complémentaire pour tendre vers toujours plus de qualité des actions publiées et retient le rôle central du Conseil scientifique de l'organisme pour valider les actions élaborées par les concepteurs, vérifier la pertinence des publics sélectionnés au regard de la thématique traitée, s'assurer de la cohérence d'ensemble, veiller au respect de la méthode de DPC déployée et plus généralement au respect des exigences de DPC. Il est **ainsi le garant de la qualité des actions présentées par l'ODPC**.

Il ne suffit pas d'être professionnel de santé pour siéger valablement au conseil scientifique d'un ODPC ; il est indispensable que les professionnels composant cette instance soient eux-mêmes des experts, et ce à un double titre :

- ▶ ils doivent **disposer de compétences scientifiques en lien avec les professions et spécialités pour lesquelles l'enregistrement est sollicité** ;
- ▶ ils doivent **également disposer de compétences pédagogiques et méthodologiques ciblées garantissant leur maîtrise des méthodes de DPC déployées**.

Pour être enregistrée pour la formation continue (FC), l'instance scientifique de l'organisme doit comprendre en son sein des membres ayant une expertise en pédagogie et en andragogie ainsi qu'une expérience en qualité de formateur.

S'agissant de l'EPP ou de la GDR, il est nécessaire que les membres disposent d'une connaissance approfondie de ces méthodes et qu'ils puissent faire état d'une activité de conception et de mise en œuvre significative de démarches auprès de professionnels de santé.

La participation personnelle à des actions de FC ou des démarches d'EPP ou de GDR dans le cadre de son exercice en tant que professionnel de santé souhaitant améliorer ses propres pratiques ne saurait toutefois suffire.

Cette exigence renforcée a conduit l'Agence à refuser sur l'année 2022, 66 demandes d'enregistrement initial et 93 demandes d'enregistrement complémentaire ou à accorder des enregistrements partiels en refusant certains publics ou les typologies EPP/GDR pour des organismes ne présentant aucune expérience significative dans ces domaines.

2022

ENREGISTREMENT INITIAL	
Dossiers déposés	229
Dossiers rejetés en complétude	95
Dossiers étudiés en conformité	134
Accord	19
Accord partiel	49
Refus	66
DEMANDE COMPLÉMENTAIRE	
Dossiers déposés	216
Dossiers rejetés en complétude	49
Dossiers étudiés en conformité	167
Accord	35
Accord partiel	39
Refus	93

Au 31 décembre 2022, le nombre d'organismes habilités à proposer des actions de DPC atteint 2 671, soit 2,2 % de plus qu'en 2021.

Une procédure de retrait d'enregistrement de plus en plus mise en œuvre

Un retrait d'enregistrement est possible pour :

- ▶ évaluation défavorable récurrente sur la base de critères scientifiques et pédagogiques de la majorité des actions contrôlées au cours des trois derniers mois par les CSI ou non-respect par l'organisme des critères qualité définis par l'arrêté du 14 septembre 2016 qui avaient conduit l'Agence à lui accorder l'enregistrement initial. Cela est notamment de plus en plus mis en œuvre quand l'organisme ne met pas à jour régulièrement son dossier d'enregistrement – ce qui est une obligation réglementaire – et que les nouvelles pièces adressées à la demande de l'Agence mettent en

exergue que l'évolution de la structure la rend inéligible à l'enregistrement ou à l'enregistrement pour toutes les typologies accordées à l'origine ;

- ▶ fraude avérée dans la dispensation d'actions de DPC, lors de la demande de solde ou via des inscriptions forcées de professionnels à certaines actions ;
- ▶ demande de l'organisme.

Depuis la création de l'Agence, 69 organismes ont été désenregistrés dont 53 à leur demande (dont 6 pour fraude en 2022).

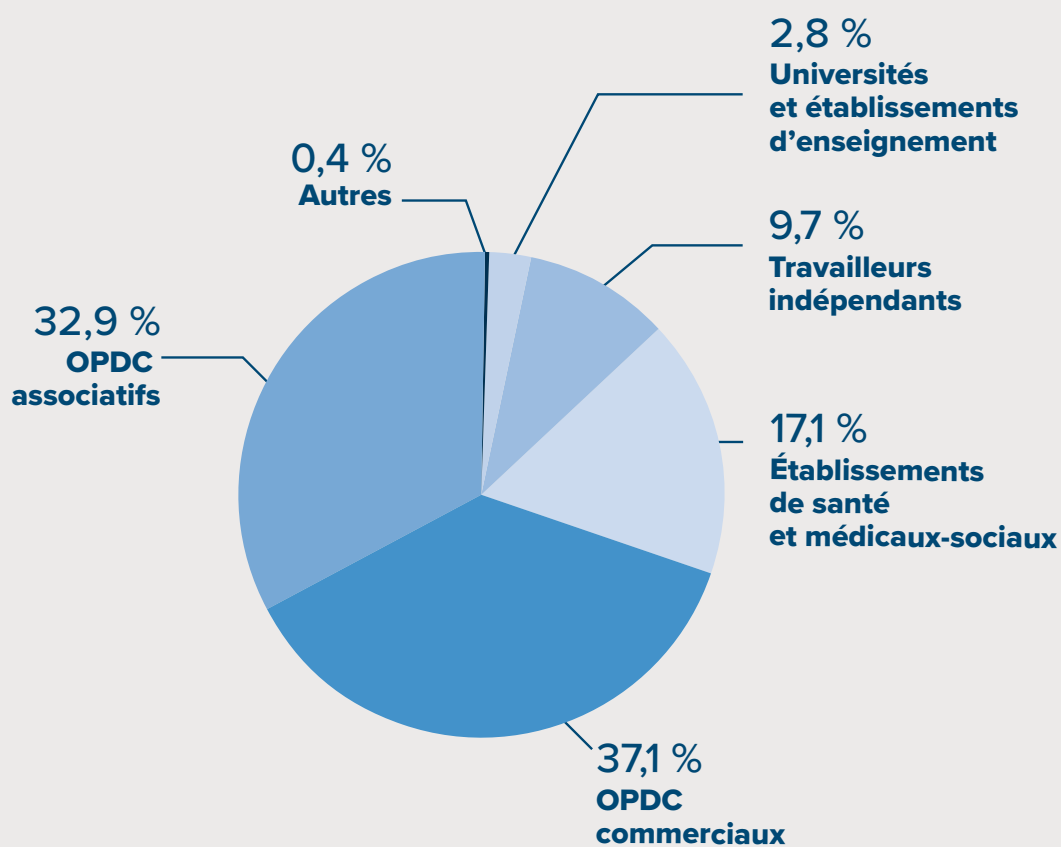
ODPC DÉSENREGISTRÉS PAR MOTIF

MOTIF	ODPC désenregistrés	% ODPC désenregistrés
Tous motifs confondus	69	100,0 %
Fraude	6	8,7 %
Évaluation défavorable récurrente ou non-respect des critères qualité	10	14,5 %
Demande de l'organisme	53	76,8 %

I État des lieux au 31 décembre 2022

1 • Les ODPC par statut juridique

33,0 % des ODPC enregistrés sont des associations loi 1901, 37,2 % des sociétés commerciales et 17,0 % des établissements de santé ou médico-sociaux publics ou privés.



2 • Les ODPC par profession

Chacune des professions soumises à l'obligation de DPC dispose d'ODPC habilités à proposer des actions à leur intention dans des proportions diverses. La plupart visent plusieurs professions ; 366 organismes (13,7 %) proposent des actions dédiées à une seule profession ou spécialité (médecins, IDE, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, opticiens-lunetiers).

Des organismes commencent à demander l'enregistrement pour les nouvelles professions ou spécialités reconnues comme professions de santé : physiciens médicaux, assistants dentaires et infirmiers en pratique avancée.

ODPC
ENREGISTRÉS
PAR
PROFESSION

PROFESSION	ODPC enregistrés	% ODPC enregistrés	dont uniquement pour la profession
Toutes professions confondues	2 671	100,0 %	366
Infirmier	2 047	76,6 %	14
Aide-soignant	1 762	66,0 %	5
Médecin	1 591	59,6 %	63
Masseur-kinésithérapeute	1 432	53,6 %	84
Ergothérapeute	1 220	45,7 %	5
Diététicien	1 159	43,4 %	3
Auxiliaire de puériculture	1 111	41,6 %	
Psychomotricien	1 101	41,2 %	3
Orthophoniste	1 076	40,3 %	70
Préparateur en pharmacie	1 012	37,9 %	1
Pharmacien	998	37,4 %	21
Sage-femme	806	30,2 %	8
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	720	27,0 %	8
Pédicure-podologue	674	25,2 %	6
Technicien de laboratoire médical	632	23,7 %	
Biologiste	618	23,1 %	3
Orthoptiste	558	20,9 %	1
Chirurgien-dentiste	508	19,0 %	40
Podo-orthésiste	436	16,3 %	
Orthopédiste-orthésiste	382	14,3 %	
Orthoprothésiste	380	14,2 %	
Audioprothésiste	374	14,0 %	4
Opticien-lunetier	366	13,7 %	27
Prothésiste	362	13,6 %	
Orthésiste	359	13,4 %	
Épithésiste	305	11,4 %	
Oculariste	216	8,1 %	
Assistant dentaire	38	1,4 %	
Physicien médical	12	0,4 %	

B. Actions publiées

Au 31 décembre 2022, 18 830 actions ont été publiées sur le site www.agencedpc.fr dans le cadre du triennal

2020-2022 dont **4 613 nouvelles actions publiées en 2022 (24,5 %)** soit près d'un quart sur la dernière année.

I Un contrôle et une évaluation des actions qui se sont poursuivis

Un contrôle avant publication est toujours systématiquement effectué afin de vérifier si les actions entrent dans le périmètre des orientations prioritaires définies par arrêté, si elles sont cohérentes en termes de public, déploient les méthodes de DPC conformément aux exigences des méthodes élaborées par la Haute Autorité de santé (HAS) et ne déploient aucune pratique dite « non conventionnelle ». L'Agence a dans ce cadre été très vigilante aux dérives thérapeutiques, soutenue par son partenariat avec la Miviludes, ou au déploiement de pratiques non scientifiquement validées.

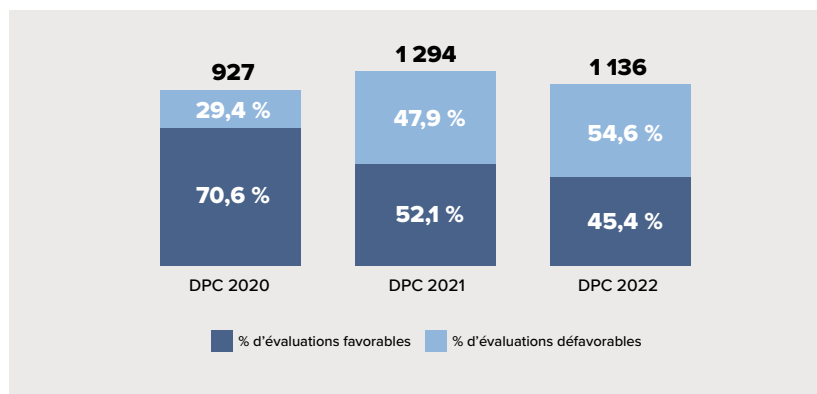
Au cours de l'exercice 2022, la publication de 821 actions a été refusée.

La qualité scientifique et pédagogique des actions est par ailleurs évaluée par les commissions scientifiques indépendantes (CSI).

Le confinement mis en place en 2020 au moment de la crise sanitaire a désorganisé pendant quelques mois le fonctionnement des CSI. En conséquence, le nombre d'actions évaluées en 2020 est en retrait de 63,0 % par rapport à 2019. Cependant, le nombre d'actions évaluées en 2021 a fortement progressé (+ 39,6 %) malgré le renouvellement des membres des CSI intervenu en début d'année, les commissions nouvellement installées n'ayant pu effectivement évaluer des actions qu'à partir de mars 2021. Enfin, la baisse constatée en 2022 tient à l'arrêt des évaluations sur le dernier semestre du triennal dans la mesure où les actions publiées n'allaient pas être reconduites en 2023. Globalement, 3 357 actions ont été évaluées pendant le triennal.

ÉVALUATION DES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES INDÉPENDANTES

1 136 actions publiées ont été évaluées par les CSI en 2022.

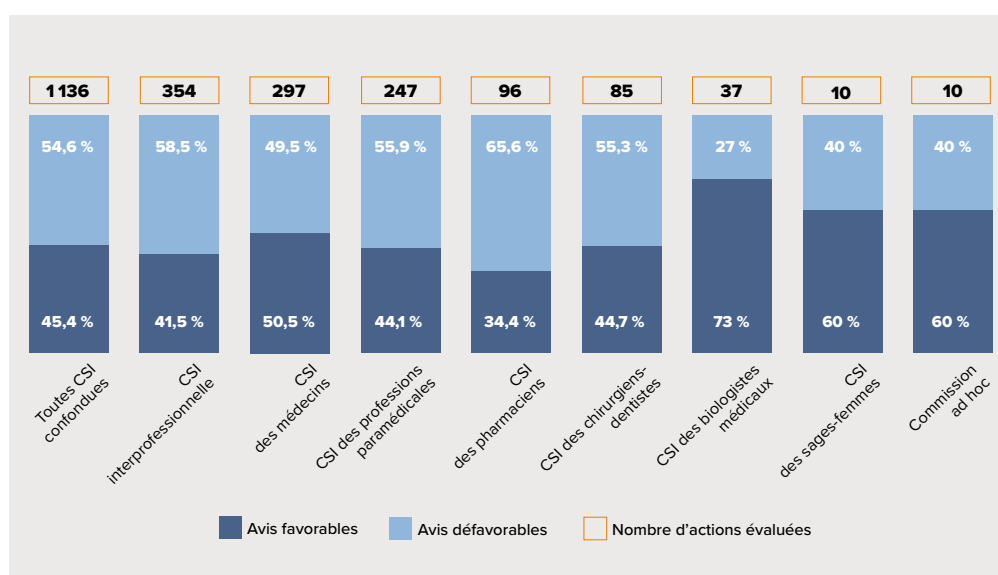


Parmi ces actions, 516 ont été évaluées favorablement, soit 45,4 % (54,6 % d'évaluations défavorables). Le détail des évaluations par CSI montre que la proportion d'avis favorables varie entre 34,4 % (CSI des pharmaciens) et 73,0 % (CSI des biologistes médicaux).

Par ailleurs, a été créée par décision de la direction générale une commission *ad hoc* qui se réunit dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de retrait d'enregistrement des ODPC prévue à l'article R. 4021-25 du Code de la santé publique dès lors que les actions d'un ODPC

sont évaluées défavorablement sur 3 mois glissants par les différentes CSI. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure, cette commission a pour objet de procéder à l'examen d'actions de DPC complémentaires des organismes en alerte avant de prendre la décision de retrait d'enregistrement.

CSI	Nombre d'actions évaluées	Avis favorables	Avis défavorables	Répartition en % des avis favorables	Répartition en % des avis défavorables
Toutes CSI confondues	1136	516	620	45,4 %	54,6 %
CSI interprofessionnelle	354	147	207	41,5 %	58,5 %
CSI des médecins	297	150	147	50,5 %	49,5 %
CSI des professions paramédicales	247	109	138	44,1 %	55,9 %
CSI des pharmaciens	96	33	63	34,4 %	65,6 %
CSI des chirurgiens-dentistes	85	38	47	44,7 %	55,3 %
CSI des biologistes médicaux	37	27	10	73,0 %	27,0 %
CSI des sages-femmes	10	6	4	60,0 %	40,0 %
Commission ad hoc	10	6	4	60,0 %	40,0 %



Enfin, 965 actions ont été évaluées défavorablement ou retirées suite au retrait d'enregistrement des organismes.

À noter que même si on constate une légère augmentation des actions d'évaluation des pratiques et des programmes intégrés, les actions déposées dans le cadre du triennal 2020-2022 restent majoritairement des actions de formation continue : peu d'organismes sont en capacité de proposer des actions d'EPP et de GDR pourtant constitutives de l'obligation. L'offre de DPC se répartit en :

- ▶ 85,6 % d'actions de formation continue (88,8 % un an plus tôt) ;
- ▶ 3,0 % d'actions d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) (3,0 %) ;
- ▶ 0,3 % d'actions de gestion des risques (GDR) (0,3 %) ;
- ▶ 11,1 % de programmes dits « intégrés » (programmes qui combinent plusieurs typologies au sein d'une même action) (8,0 %).

I Un état des lieux au 31 décembre 2022

PROFESSION	Tous formats		Formation continue		EPP	
	Nombre d'actions publiées	Nombre d'actions publiées	Dont mono-professionnelle	Nombre d'actions publiées	Dont mono-professionnelle	
Toutes professions confondues	18 830	16 124	67,0 %	572	63,0 %	
Médecin	9 333	7 276	55,0 %	441	58,0 %	
Infirmier	6 266	5 700	34,0 %	159	16,0 %	
Masseur- kinésithérapeute	3 933	3 680	51,0 %	63	13,0 %	
Pharmacien	2 619	2 269	29,0 %	103	4,0 %	
Aide-soignant	2 223	2 100	3,0 %	51		
Sage-Femme	1 811	1 573	11,0 %	30	17,0 %	
Orthophoniste	1 706	1 605	53,0 %	65	60,0 %	
Ergothérapeute	1 247	1 185	11,0 %	31		
Préparateur en pharmacie	1 071	912	0,0 %	29		
Psychomotricien	1 026	965	1,0 %	35	3,0 %	
Chirurgien-dentiste	964	826	43,0 %	20	45,0 %	
Pédicure-podologue	890	853	28,0 %	5	20,0 %	
Diététicien	818	741	2,0 %	28		
Auxiliaire de puériculture	690	650	1,0 %	19		
Biologiste	457	367	18,0 %	57		
Orthoptiste	392	369	21,0 %	10		
Opticien-lunetier	367	349	88,0 %	11	100,0 %	
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	312	291	14,0 %	5		
Technicien de laboratoire médical	227	219	17,0 %	2		
Podo-orthésiste	83	82				
Audioprothésiste	77	74	23,0 %	1	100,0 %	
Orthopédiste-orthésiste	69	65		1		
Orthésiste	61	58	2,0 %			
Orthoprothésiste	61	60		1		
Prothésiste	47	45				
Epithésiste	38	38				
Oculariste	25	25				
Assistant dentaire	20	16	6,0 %			
Physicien médical	7	7	14,0 %			

Programmes intégrés						
Gestion des risques		EPP + Formation continue	Formation continue + Gestion des risques	EPP + Gestion des risques	EPP + Formation continue + Gestion des risques	Dont mono- professionnelle
Nombre d'actions publiées	Dont mono- professionnelle	Nombre d'actions publiées				
55	16,0 %	2 061	14	1	3	79,0 %
50	16,0 %	1550	13	1	2	80,0 %
42	2,0 %	350	13		2	37,0 %
16		171	3			40,0 %
21		220	5		1	16,0 %
27		39	5		1	
14		192	2			15,0 %
10		24	1		1	8,0 %
11		18	1		1	
15		110	4		1	1,0 %
9		15	1		1	
2		114	2			73,0 %
2		30				23,0 %
10		37	2			
12		7	1		1	
8		22	3			8,0 %
3		9	1			
		7				86,0 %
8		3	5			
3		1	2			
1						
		2				100,0 %
1		2				
1		1	1			
1			1			
		4				

1 • Selon les professions

Près de la moitié des actions publiées s'adresse aux médecins et un tiers aux infirmiers.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	% d'actions publiées	Nombre d'ODPC afférents
Toutes professions confondues	18 830	100,0 %	1312
Médecin	9 333	49,6 %	736
Infirmier	6 266	33,3 %	759
Masseur-kinésithérapeute	3 933	20,9 %	492
Pharmacien	2 619	13,9 %	367
Aide-soignant	2 223	11,8 %	462
Sage-femme	1 811	9,6 %	297
Orthophoniste	1 706	9,1 %	286
Ergothérapeute	1 247	6,6 %	289
Préparateur en pharmacie	1 071	5,7 %	218
Psychomotricien	1 026	5,4 %	263
Chirurgien-dentiste	964	5,1 %	183
Pédicure-podologue	890	4,7 %	176
Diététicien	818	4,3 %	258
Auxiliaire de puériculture	690	3,7 %	220
Biologiste	457	2,4 %	124
Orthoptiste	392	2,1 %	100
Opticien-lunetier	367	1,9 %	57
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	312	1,7 %	116
Technicien de laboratoire médical	227	1,2 %	78
Podo-orthésiste	83	0,4 %	37
Audioprothésiste	77	0,4 %	35
Orthopédiste-orthésiste	69	0,4 %	32
Orthésiste	61	0,3 %	30
Orthoprothésiste	61	0,3 %	32
Prothésiste	47	0,2 %	23
Épithésiste	38	0,2 %	18
Oculariste	25	0,1 %	12
Assistant dentaire	20	0,1 %	8
Physicien médical	7	0,04 %	3

Près de la moitié sont également des actions mono-professionnelles. Elles concernent l'approfondissement des compétences ou l'évaluation des pratiques d'une profession et 18,5 % s'adressent à une seule spécialité médicale. Les actions multiprofessionnelles représentent 31,9 % de l'offre.

L'offre de DPC des opticiens-lunetiers (88,3 %) ainsi que des orthophonistes (52,1 %) est majoritairement mono-professionnelle. À l'inverse, certaines professions n'ont pas accès à des actions mono-professionnelles alors que leurs spécificités le nécessiteraient : épithésistes, ocularistes, orthoprothésistes, orthopédistes-orthésistes, podo-orthésistes et prothésistes.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	Mono-professionnelles		Multi-professionnelles
		Mono-spécialité	Multi-spécialités	
Toutes professions confondues	18 830	49,6 %	18,5 %	31,9 %
Médecin	9 333	30,4 %	28,7 %	40,9 %
Infirmier	6 266	32,0 %	1,4 %	66,6 %
Masseur-kinésithérapeute	3 933	49,7 %	N/A	50,3 %
Pharmacien	2 619	6,0 %	20,6 %	73,4 %
Aide-soignant	2 223	2,7 %	N/A	97,3 %
Sage-Femme	1 811	11,4 %	N/A	88,6 %
Orthophoniste	1 706	52,1 %	N/A	47,9 %
Ergothérapeute	1 247	10,3 %	N/A	89,7 %
Préparateur en pharmacie	1 071	0,2 %	N/A	99,8 %
Psychomotricien	1 026	0,8 %	N/A	99,2 %
Chirurgien-dentiste	964	28,1 %	18,4 %	53,5 %
Pédicure-podologue	890	27,3 %	N/A	72,7 %
Diététicien	818	1,5 %	N/A	98,5 %
Auxiliaire de puériculture	690	0,7 %	N/A	99,3 %
Biologiste	457	15,1 %	N/A	84,9 %
Orthoptiste	392	19,4 %	N/A	80,6 %
Opticien-lunetier	367	88,3 %	N/A	11,7 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	312	13,1 %	N/A	86,9 %
Technicien de laboratoire médical	227	16,3 %	N/A	83,7 %
Podo-orthésiste	83			100,0 %
Audioprothésiste	77	26,0 %	N/A	74,0 %
Orthopédiste-orthésiste	69			100,0 %
Orthoprothésiste	61			100,0 %
Orthésiste	61	1,6 %	N/A	98,0 %
Prothésiste	47			100,0 %
Epithésiste	38			100,0 %
Oculariste	25			100,0 %
Assistant dentaire	20	5,0 %	N/A	95,0 %
Physicien Médical	7	14,3 %	N/A	85,7 %

Ces chiffres montrent que de très nombreuses professions et spécialités n'ont une offre de DPC que par le biais d'actions de DPC multi professionnelles.

Or, il a été objectivé que ce type d'actions ne permettait que très rarement d'améliorer les connaissances et compétences de l'ensemble des professionnels de santé y participant car se résumant trop souvent au plus petit dénominateur commun. Les avis des CSI mentionnaient ainsi que le contenu était trop généraliste et davantage adapté à une information grand public.

Pour accompagner les organismes dans la construction d'actions multi professionnelles pour le triennal 2023-2025, deux catégories d'actions ont été explicitées :

- ▶ **Les actions multiprofessionnelles :** les objectifs de transformation de pratiques doivent être communs à tous, déclinables et atteignables par chacun ; l'ensemble des thématiques doit également concerner tous les publics participants. Les actions multiprofessionnelles sont rares parce qu'elles doivent s'adresser à des publics différents ayant le même niveau de connaissance, de compétence et d'expertise.
- ▶ **Les actions interprofessionnelles :** l'action vise la concertation des acteurs et la coordination des soins ; le contenu doit porter sur le travail en commun autour d'un parcours, d'une prise en charge, d'une situation de santé, d'une organisation des soins en valorisant le développement de compétences interprofessionnelles, le partage de l'information, le travail d'équipe, etc.

2 • Selon le type d'action

Les actions publiées se répartissent en 85,6 % d'actions de formation continue, 11,0 % de programmes intégrés, 3,0 % d'actions d'évaluation et amélioration des pratiques

professionnelles et 0,3 % d'actions de gestion des risques.

STATUT JURIDIQUE	Nombre d'actions publiées	Formation continue	EPP	Gestion des risques	Programme intégré
Tous statuts confondus	18 830	85,6 %	3,0 %	0,3 %	11,0 %
ODPC commerciaux	10 754	86,1 %	1,8 %	0,1 %	12,0 %
ODPC associatifs	5 638	84,2 %	2,6 %	0,2 %	12,9 %
Établissements de santé et médico-sociaux	1 238	77,8 %	17,5 %	2,5 %	2,2 %
Universités et établissements d'enseignement	661	96,7 %	2,1 %	0,0 %	1,2 %
Travailleurs indépendants	405	97,5 %	0,7 %	0,0 %	1,7 %
Autres	134	85,8 %	2,2 %	0,7 %	11,2 %

Proportionnellement à l'offre de DPC, les professions médicales sont les professions ayant les offres d'actions d'EPP les plus importantes.

Et pour cause, les méthodes de DPC de la Haute Autorité de santé sont largement inspirées des méthodes qualité en établissement de santé élaborées il y a déjà de nombreuses années par l'ANAES.

Or, ces méthodes présentent plusieurs limites. D'une part, elles sont davantage construites pour accompagner des démarches qualité en santé que comme des outils méthodologiques accompagnant l'élaboration d'actions de DPC, qui ont *de facto* une vocation pédagogique.

D'autre part, elles restent trop souvent médico-centrées en déclinant des démarches intervenant dans le cadre de stratégies diagnostiques et thérapeutiques, et majoritairement adaptées au secteur MCO.

Des travaux ont d'ores et déjà commencé, en lien avec les présidents et vice-présidents de CSI ainsi que le président du Haut Conseil du DPC, pour élaborer des fiches d'aide à l'appropriation des méthodes de DPC par les organismes de DPC. Ces travaux devraient faire l'objet d'une communication à l'automne 2023.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	EPP	Formation continue	Gestion des risques	Programme intégré
Toutes professions confondues	18 830	3,0 %	85,6 %	0,3 %	11,0 %
Médecin	9 333	4,7 %	78,0 %	0,5 %	16,8 %
Infirmier	6 266	2,5 %	91,0 %	0,7 %	5,8 %
Masseur-kinésithérapeute	3 933	1,6 %	93,6 %	0,4 %	4,4 %
Pharmacien	2 619	3,9 %	86,6 %	0,8 %	8,6 %
Aide-soignant	2 223	2,3 %	94,5 %	1,2 %	2,0 %
Sage-femme	1 811	1,7 %	86,9 %	0,8 %	10,7 %
Orthophoniste	1 706	3,8 %	94,1 %	0,6 %	1,5 %
Ergothérapeute	1 247	2,5 %	95,0 %	0,9 %	1,6 %
Préparateur en pharmacie	1 071	2,7 %	85,2 %	1,4 %	10,7 %
Psychomotricien	1 026	3,4 %	94,1 %	0,9 %	1,7 %
Chirurgien-dentiste	964	2,1 %	85,7 %	0,2 %	12,0 %
Pédicure-podologue	890	0,6 %	95,8 %	0,2 %	3,4 %
Diététicien	818	3,4 %	90,6 %	1,2 %	4,8 %
Auxiliaire de puériculture	690	2,8 %	94,2 %	1,7 %	1,3 %
Biologiste	457	12,5 %	80,3 %	1,8 %	5,5 %
Orthoptiste	392	2,6 %	94,1 %	0,8 %	2,6 %
Opticien-lunetier	367	3,0 %	95,1 %		1,9 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	312				
Technicien de laboratoire médical	227	0,9 %	96,5 %	1,3 %	1,3 %
Podo-orthésiste	83		98,8 %	1,2 %	
Audioprothésiste	77	1,3 %	96,1 %	0,0 %	2,6 %
Orthopédiste-orthésiste	69	1,4 %	94,2 %	1,4 %	2,9 %
Orthésiste	61		95,1 %	1,6 %	3,3 %
Orthoprothésiste	61	1,6 %	98,4 %		
Prothésiste	47		95,7 %	2,1 %	2,1 %
Épithésiste	38		100,0 %		
Oculariste	25		100,0 %		
Assistant dentaire	20		80,0 %		20,0 %
Physicien médical	7		100,0 %		

3 • Selon le format

Au 31 décembre 2022, l'offre de DPC publiée pour l'ensemble des professions se répartit en 58,3 % d'actions présentielle, 19,4 % d'actions non présentielle, 14,9 % d'actions mixtes (combinant format présentiel et format non présentiel) et 7,5 % d'actions classes virtuelles.

La fin de la crise sanitaire a marqué :

- la légère augmentation des actions présentielle qui progressent de 1,3 % par rapport aux actions déposées en 2021 ;
- la baisse des classes virtuelles, qui ont permis aux organismes de maintenir une part d'activité en 2020 et 2021 et ont connu leur point culminant en 2021 à 10,2 %. La fin des périodes de confinement et des restrictions liées à la crise sanitaire explique leur baisse à 7,5 % en 2022.

En revanche, si les actions présentielle restent majoritaires, la part des actions non présentielle augmente régulièrement au fil des ans ; elle a progressé de 12,5 points entre 2017 et 2022.

On peut d'ores et déjà noter et cela sera détaillé dans les données d'inscriptions, que l'offre est totalement décalée par rapport à la demande. Ainsi 63,3 % des inscriptions effectuées en 2022 par les professionnels financés par l'Agence sont effectuées sur des actions non présentielle, contre 21,1 % à des actions présentielle.

STATUT JURIDIQUE	Nombre d'actions publiées	Présentiel	Non Présentiel	Mixte	Classe virtuelle
Tous statuts confondus	18 830	58,3 %	19,4%	14,9 %	7,5 %
ODPC commerciaux	10 754	50,7 %	28,6 %	12,5 %	8,2 %
ODPC associatifs	5 638	61,0 %	8,6 %	22,8 %	7,6 %
Établissements de santé et médico-sociaux	1 238	92,6 %	1,2 %	5,7 %	0,6 %
Universités et établissements d'enseignement	661	76,7 %	6,8 %	9,1%	7,4 %
Travailleurs indépendants	405	80,2 %	4,4 %	4,9 %	10,4 %
Autres	134	79,9 %	4,5 %	11,9 %	3,7 %

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	Présentiel	Non Présentiel	Mixte	Classe virtuelle
Toutes professions confondues	18 830	58,3 %	19,4 %	14,9 %	7,5 %
Médecin	9 333	49,3%	19,8 %	24,1 %	6,8 %
Infirmier	6 266	69,0 %	16,5 %	7,7 %	6,8 %
Masseur-kinésithérapeute	3 933	72,4 %	15,0 %	7,6 %	4,9 %
Pharmacien	2 619	56,0 %	22,3 %	10,8 %	10,8 %
Aide-soignant	2 223	89,0 %	4,1 %	4,0 %	2,9 %
Sage-femme	1 811	59,0 %	16,7 %	15,9 %	8,4 %
Orthophoniste	1 706	74,4 %	5,6 %	5,9 %	14,1 %
Ergothérapeute	1 247	82,5 %	4,7 %	7,9 %	4,9 %
Préparateur en pharmacie	1 071	58,1 %	22,3 %	8,0 %	11,6 %
Psychomotricien	1 026	83,1 %	5,0 %	6,3 %	5,6 %
Chirurgien-dentiste	964	50,7 %	30,7 %	8,6 %	10,0 %
Pédicure-podologue	890	65,7 %	18,0 %	8,5 %	7,8 %
Diététicien	818	74,7 %	7,9 %	9,9 %	7,5 %
Auxiliaire de puériculture	690	83,5 %	5,4 %	5,9 %	5,2 %
Biologiste	457	67,6 %	12,7 %	10,5 %	9,2 %
Orthoptiste	392	76,5 %	5,9 %	7,7 %	9,9 %
Opticien-lunetier	367	60,5 %	12,8 %	11,2 %	15,5 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	312	76,3 %	8,7 %	11,9 %	3,2 %
Technicien de laboratoire médical	227	70,0 %	14,1 %	7,9 %	7,9 %
Podo-orthésiste	83	69,9 %	6,0 %	16,9 %	7,2 %
Audioprothésiste	77	58,4 %	10,4 %	20,8 %	10,4 %
Orthopédiste-orthésiste	69	65,2 %	8,7 %	10,1 %	15,9 %
Orthésiste	61	62,3 %	11,5 %	11,5 %	14,8 %
Orthoprothésiste	61	75,4 %	4,9 %	9,8 %	9,8 %
Prothésiste	47	66,0 %	8,5 %	14,9 %	10,6 %
Épithésiste	38	65,8 %	5,3 %	15,8 %	13,2 %
Oculariste	25	60,0 %	4,0 %	16,0 %	20,0 %
Assistant dentaire	20	10,0 %	75,0 %	10,0 %	5,0 %
Physicien médical	7	42,9 %		28,6 %	28,6 %

4 • Selon le mode d'exercice

Au 31 décembre 2022, 14,3 % des actions publiées s'adressent exclusivement aux salariés, 4,6 % exclusivement aux libéraux et 81,1 % visent à la fois libéraux et salariés.

Les actions s'adressant exclusivement aux salariés voient leur part diminuer (15,6 % en 2021) au profit des actions

visant à la fois les professionnels libéraux et les salariés (81,1 % après 80,1 % en 2021).

En clair, les organismes n'adaptent que peu leur offre aux spécificités des différents modes d'exercice des professionnels de santé.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	Exclusivement salarié	Exclusivement libéral	Libéral et salarié
Toutes professions confondues	18 830	14,3 %	4,6 %	81,1 %
Médecin	9 333	10,7 %	3,1 %	86,2 %
Infirmier	6 266	30,0 %	5,2 %	64,8 %
Masseur-kinésithérapeute	3 933	8,6 %	4,2 %	87,2 %
Pharmacien	2 619	15,3 %	3,3 %	81,4 %
Aide-soignant	2 223	50,7 %		49,3 %
Sage-femme	1 811	12,5 %	2,2 %	85,3 %
Orthophoniste	1 706	8,9 %	6,5 %	84,6 %
Ergothérapeute	1 247	27,7 %	0,6 %	71,7 %
Préparateur en pharmacie	1 071	15,7 %		84,3 %
Psychomotricien	1 026	31,4 %	0,7 %	67,9 %
Chirurgien-dentiste	964	5,6 %	2,9 %	91,5 %
Pédicure-podologue	890	6,6 %	9,9 %	83,5 %
Diététicien	818	25,1 %	1,2 %	73,7 %
Auxiliaire de puériculture	690	33,6 %		66,4 %
Biologiste	457	20,8 %	1,8 %	77,5 %
Orthoptiste	392	16,1 %	4,1 %	79,8 %
Opticien-lunetier	367	41,7 %	0,8 %	57,5 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	312	42,9 %		57,1 %
Technicien de laboratoire médical	227	33,0 %		67,0 %
Podo-orthésiste	83	3,6 %		96,4 %
Audioprothésiste	77	15,6 %		84,4 %
Orthopédiste-orthésiste	69	5,8 %		94,2 %
Orthésiste	61	9,8 %		90,2 %
Orthoprothésiste	61	8,2 %		91,8 %
Prothésiste	47	8,5 %		91,5 %
Épithésiste	38	5,3 %		94,7 %
Oculariste	25	4,0 %		96,0 %
Assistant dentaire	20			100,0 %
Physicien médical	7			100,0 %

5 • Selon la durée

Les actions publiées se déroulent, à 66 %, sur des durées comprises entre 7 heures et 14 heures soit un à deux jours mais une offre de « micro-learning » (inférieure à 7 heures) tend à se développer. Il s'agit d'une tendance

à l'international pour laquelle il appartiendra au Haut conseil du DPC de fixer les critères qualité.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	Actions dont la durée est inférieure à 7h	Actions dont la durée est comprise entre 7h et 14h	Actions dont la durée est supérieure à 14h
Toutes professions confondues	18 830	17,1 %	66,3 %	16,6 %
Médecin	9 333	26,0 %	62,0 %	12,0 %
Infirmier	6 266	11,2 %	69,0 %	19,7 %
Masseur-kinésithérapeute	3 933	7,3 %	63,0 %	30,1 %
Pharmacien	2 619	22,9 %	67,0 %	9,7 %
Aide-soignant	2 223	7,4 %	62,0 %	30,8 %
Sage-femme	1 811	19,3 %	57,0 %	23,8 %
Orthophoniste	1 706	5,9 %	65,0 %	29,0 %
Ergothérapeute	1 247	7,4 %	48,0 %	44,4 %
Préparateur en pharmacie	1 071	18,3 %	70,0 %	11,5 %
Psychomotricien	1 026	7,5 %	53,0 %	39,8 %
Chirurgien-dentiste	964	12,4 %	72,0 %	15,1 %
Pédicure-podologue	890	9,0 %	64,0 %	27,2 %
Diététicien	818	10,5 %	56,0 %	33,3 %
Auxiliaire de puériculture	690	9,6 %	57,0 %	33,5 %
Biologiste	457	29,1 %	56,0 %	15,1 %
Orthoptiste	392	9,9 %	60,0 %	30,4 %
Opticien-lunetier	367	9,5 %	75,0 %	15,3 %
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	312	15,1 %	56,0 %	28,8 %
Technicien de laboratoire médical	227	24,7 %	50,0 %	25,6 %
Podo-orthésiste	83	6,0 %	35,0 %	59,0 %
Audioprothésiste	77	14,3 %	47,0 %	39,0 %
Orthopédiste-orthésiste	69	5,8 %	45,0 %	49,3 %
Orthésiste	61	9,8 %	44,0 %	45,9 %
Orthoprothésiste	61	8,2 %	39,0 %	52,5 %
Prothésiste	47	6,4 %	38,0 %	55,3 %
Épithésiste	38	5,3 %	39,0 %	55,3 %
Oculariste	25	4,0 %	40,0 %	56,0 %
Assistant dentaire	20	10,0 %	90,0 %	
Physicien médical	7		100,0 %	

FORMAT	Nombre d'actions publiées	Actions dont la durée est inférieure à 7 h	Actions dont la durée est comprise entre 7 h et 14 h	Actions dont la durée est supérieure à 14 h
Tous formats confondus	18 830	17,1 %	66,3 %	16,6 %
Présentiel	10 973	8,3 %	67,9 %	23,7 %
Non présentiel	3 644	36,3 %	62,6 %	1,2 %
Mixte	2 799	27,8 %	60,8 %	11,3 %
Classe virtuelle	1 414	14,4 %	74,3 %	11,3 %

2. LA DYNAMIQUE D'ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE DPC EN 2022

L'Agence nationale du DPC ne dispose pas d'une information détaillée exhaustive relative à la part la plus importante des effectifs (2/3) qui concerne les salariés des établissements de santé ou médico-sociaux, publics ou privés, les salariés de structures privées ou publiques (ex : laboratoires pharmaceutiques, laboratoires de recherche, ministère de la Santé, santé au travail, éducation nationale...) ainsi que les salariés de professionnels libéraux, dont le DPC est géré par les employeurs et les OPCO.

Par ailleurs, comme en 2021, l'Agence a attribué un budget de 8 M€ en faveur de sa participation au financement du DPC des médecins salariés des établissements de santé et médico-sociaux. Cette somme est répartie entre l'ANFH et l'OPCO santé auprès desquels sont

affiliés les établissements employeurs des médecins. 2 258 médecins salariés d'établissements affiliés à l'ANFH ont bénéficié d'une prise en charge de leur DPC pour un montant de 2 M€. L'OPCO santé étant dans l'incapacité de différencier les actions de DPC des autres formes de formations, l'Agence n'a pris en charge le DPC d'aucun médecin des établissements qui lui sont affiliés.

Pour 2022, les seuls chiffres relatifs à l'engagement des professionnels de santé dans le DPC dont dispose l'Agence sont les chiffres du Service de santé des armées, des médecins financés par l'ANFH et des professionnels de santé libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés qu'elle finance.

PROFESSION	Professionnels de santé engagés	Montants associés
Toutes professions confondues	186 685	211 403 465 €
Médecin	48 992	91 311 188 €
Infirmier	46 085	38 083 363 €
Masseur-kinésithérapeute	29 720	22 282 247 €
Chirurgien-dentiste	22 774	23 548 906 €
Pharmacien	18 140	16 588 765 €
Orthophoniste	8 794	7 815 495 €
Pédicure-podologue	4 966	4 216 858 €
Sage-femme	4 546	5 918 429 €
Biologiste	1 708	746 185 €
Orthoptiste	862	892 028 €
Aide-soignant	51	NC
Technicien de laboratoire médical	34	NC
Psychomotricien	5	NC
Audioprothésiste	3	NC
Manipulateur d'électroradiologie médicale	3	NC
Ergothérapeute	1	NC
Préparateur en pharmacie	1	NC
Assistant dentaire	NC	NC
Auxiliaire de puériculture	NC	NC
Diététicien	NC	NC
Épithésiste	NC	NC
Oculariste	NC	NC
Opticien-lunetier	NC	NC
Orthésiste	NC	NC
Orthopédiste-orthésiste	NC	NC
Orthoprothésiste	NC	NC
Physicien médical	NC	NC
Podo-orthésiste	NC	NC
Prothésiste	NC	NC

Source : Agence nationale du DPC, Service de santé des armées (uniquement nombre de professionnels de santé engagés) et ANFH (médecins financés sur la dotation de l'ANDPC).

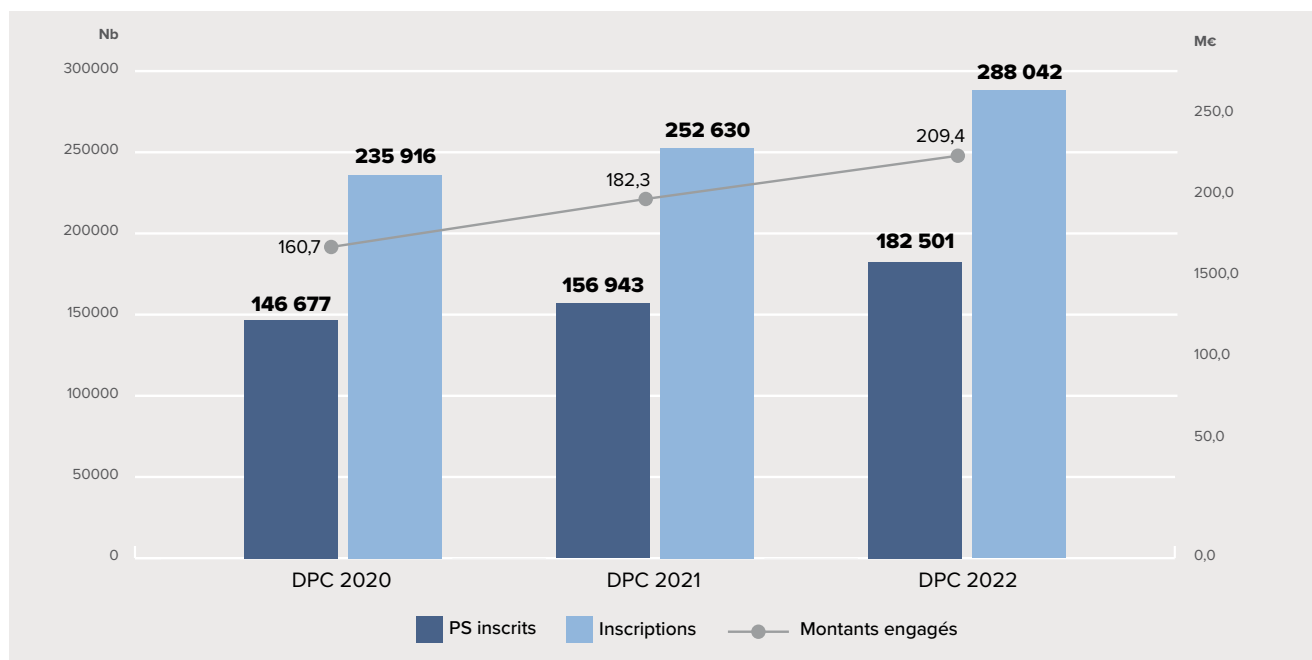
3. LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PRIS EN CHARGE PAR L'AGENCE

Au cours du triennal, tous les professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence qui le souhaitent ont pu s'inscrire sans restriction dans la limite de leur droit de tirage puisqu'aucune enveloppe professionnelle n'a été suspendue.

Ils se sont inscrits toujours plus nombreux et plus souvent au fil du triennal à des actions de DPC : à fin 2022, on

constate une hausse de 2,4 % des inscriptions par rapport à 2019, dernière année du premier triennal. Même en 2020 malgré la période de confinement et la forte mobilisation de certaines professions de santé, le nombre de professionnels inscrits a été supérieur à celui constaté la première année du premier triennal (+ 4,7 %).

Engagement triennal



A - Les inscriptions selon les professions

Au 31 décembre 2022, 182 501 professionnels de santé se sont inscrits à des actions de DPC 2022. Ce nombre est en hausse de 16,3 % par rapport à 2021 (156 943 professionnels) tout comme le nombre d'inscriptions qui augmente de 14,0 % (passage de 252 630 inscriptions en 2021 à 288 042).

Parmi ces 288 042 inscriptions, la quasi-totalité (287 891 inscriptions) a été effectuée dans le cadre du dispositif « guichet ».

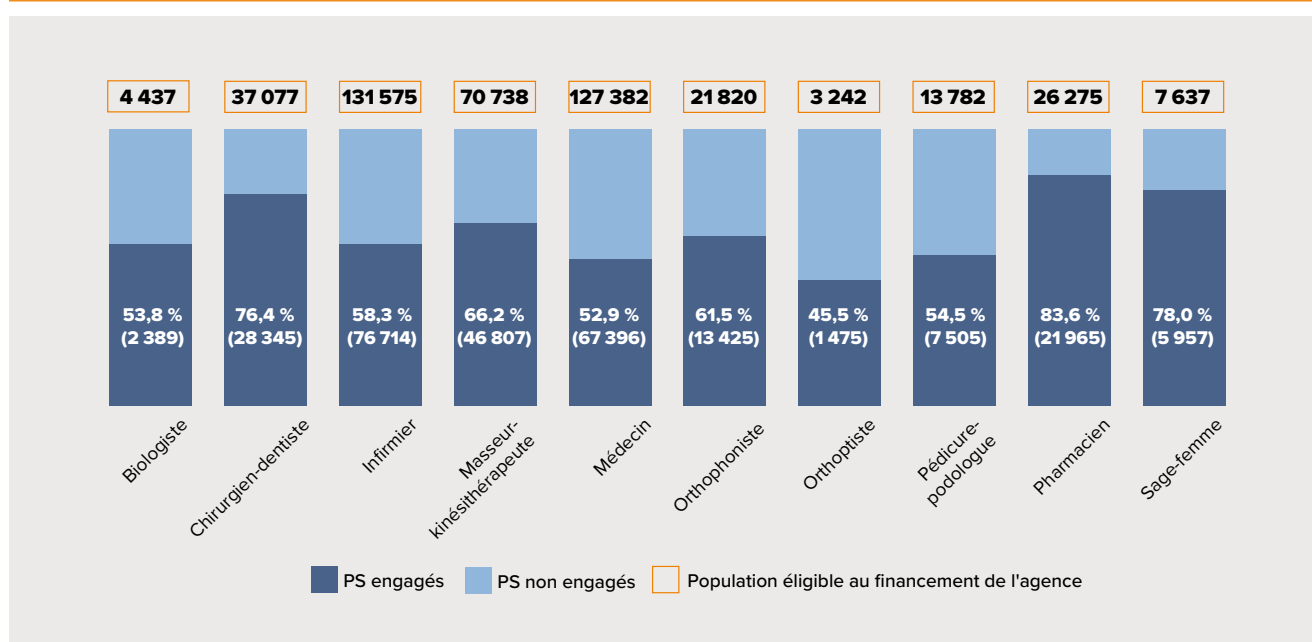
Depuis 2020, les professionnels de santé peuvent s'inscrire à des actions publiées dans le cadre du dispositif

« appels à projets ». L'appel à projets en cours concerne le DPC interprofessionnel en appui de l'exercice coordonné en santé. Cependant, peu d'inscriptions ont été réalisées : seules 145 inscriptions 2022 sont comptabilisées fin décembre pour les 12 actions déployées essentiellement en format présentiel.

Depuis mai 2021, les médecins généralistes peuvent également s'inscrire à une action dans le cadre du premier appel d'offres de DPC qui porte sur le repérage et l'évaluation des troubles cognitifs en médecine générale. Au 31 décembre 2022, seules 6 inscriptions de médecins généralistes sont comptabilisées.

PROFESSION	Nombre de professionnels de santé engagés	Évolution du nombre de PS engagés entre 2021 et 2022	Nombre d'inscriptions	Évolution du nombre d'inscriptions entre 2021 et 2022
Toutes professions confondues	182 501	16,3 %	288 042	14,0 %
Médecin	45 937	6,4 %	95 353	5,8 %
Infirmier	45 073	-8,2 %	65 240	-11,6 %
Masseur-kinésithérapeute	29 714	12,2 %	37 495	8,7 %
Chirurgien-dentiste	22 771	87,8 %	32 905	72,3 %
Pharmacien	18 130	124,7 %	26 718	148,5 %
Orthophoniste	8 794	18,5 %	9 489	22,4 %
Pédicure-podologue	4 966	0,0 %	8 623	-4,6 %
Sage-femme	4 546	34,8 %	9 296	79,7 %
Biologiste	1 708	17,1 %	2 056	23,0 %
Orthoptiste	862	12,4 %	867	11,4 %

Part des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence engagés dans le dispositif de DPC au cours du triennal



271 978 PS se sont engagés dans le dispositif au cours du triennal 2020-2022 sur les 443 965 PS des 10 professions éligibles au financement de l'Agence identifiés en exercice libéral soit 61,3 %. Ce pourcentage est de fait à majorer, les seuls libéraux conventionnés et salariés de centre de santé conventionnés, non identifiés spécifiquement dans les données de la DREES, étant éligibles réglementairement au financement. Les pharmaciens sont la profession pour laquelle l'engagement dans le

DPC, sur le triennal 2020-2022 est le plus élevé (83,6 %) au regard notamment des actions portant sur la pratique de la vaccination.

Les professionnels de santé engagés ont effectué 735 731 inscriptions sur le triennal, soit 2,71 actions en moyenne par personne.

Part des professionnels de santé engagés en 2022 dans chaque région d'exercice

RÉGION D'EXERCICE	PS engagés	Population éligible	% PS engagés
France	182 501	443 965	41,1 %
ÎLE-DE-FRANCE	24 183	65 978	36,7 %
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	23 660	56 350	42,0 %
OCCITANIE	21 388	52 332	40,9 %
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	19 864	50 007	39,7 %
NOUVELLE-AQUITAINE	19 019	43 697	43,5 %
HAUTS-DE-FRANCE	14 692	36 020	40,8 %
GRAND EST	14 377	33 236	43,3 %
BRETAGNE	10 062	21 939	45,9 %
PAYS DE LA LOIRE	9 071	20 249	44,8 %
NORMANDIE	6 793	17 027	39,9 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	6 641	14 317	46,4 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	5 104	12 464	40,9 %
LA RÉUNION	2 920	7 687	38,0 %
GUADELOUPE	1 391	3 616	38,5 %
CORSE	1 355	4 395	30,8 %
MARTINIQUE	1 204	3 359	35,8 %
GUYANE	391	962	40,6 %
MAYOTTE	144	328	43,9 %

Indépendamment de la profession, la proportion de professionnels de santé engagés en 2022 varie sensiblement

selon la région d'exercice : de 30,8 % pour la Corse à 45,9 % pour la Bretagne.

B. Les inscriptions engagées selon la typologie des actions

1 • Selon la catégorie

Au 31 décembre 2022, 77,5 % des inscriptions sont effectuées sur des actions mono-professionnelles (dont 49,5 % mono-disciplinaires s'agissant des médecins) et 22,5 % sur des actions multiprofessionnelles.

Alors que les organismes de DPC proposent de nombreuses actions multi-professionnelles, et que l'interprofessionnalité est aujourd'hui fortement mise en avant dans les politiques publiques menées dans les champs de la santé et du médico-social, les professionnels préfèrent s'inscrire à des actions mono-professionnelles, garantie pour eux que le contenu leur sera adapté, pertinent et d'une plus-value pour l'amélioration de leurs connaissances et compétences. La formation n'est ainsi pas

toujours le meilleur levier pour déployer l'interprofessionnalité sur les territoires.

Certaines professions (biologistes et pharmaciens) semblent s'inscrire massivement à des actions pluri-professionnelles : il s'agit d'un effet en trompe-l'œil, de nombreux organismes proposant systématiquement des actions biologistes/techniciens de laboratoire ou pharmaciens/préparateurs en pharmacie alors qu'elles visent essentiellement les biologistes et les pharmaciens et qu'il s'agit souvent de contourner leur évaluation en CSI sous couvert de multiprofessionnalité.

PROFESSION	Nombre d'actions publiées	Mono-professionnelles		Multi-professionnelles
		Mono-spécialité	Multi-spécialités	
Toutes professions confondues	288 042	59,1 %	18,4 %	22,5 %
Médecin	95 353	49,5 %	32,1 %	18,4 %
Infirmier	65 240	77,9 %	0,9 %	21,2 %
Masseur-kinésithérapeute	37 495	87,7 %	N/A	12,3 %
Chirurgien-dentiste	32 905	57,4 %	28,6 %	14,0 %
Pharmacien	26 718	2,1 %	46,7 %	51,2 %
Orthophoniste	9 489	91,6 %	N/A	8,4 %
Sage-Femme	9 296	38,2 %	N/A	61,8 %
Pédicure-podologue	8 623	73,5 %	N/A	26,5 %
Biologiste	2 056	21,6 %	N/A	78,4 %
Orthoptiste	867	89,5 %	N/A	10,5 %

2 • Selon le type de l'action

Au 31 décembre 2022, au regard de la structuration de l'offre, 63,8 % des inscriptions sont nécessairement effectuées sur des actions de formation. En revanche, la part des inscrits sur des actions de formation continue est en baisse par rapport à 2021. Les inscriptions des professionnels se tournent de plus en plus vers les programmes intégrés. En effet, le nombre d'inscriptions

à des programmes intégrés a plus que doublé en un an : passage de 16,7 % en 2021 à 34,5 % en 2022 alors qu'ils ne représentent que 11,1 % de l'offre. Les parts des actions d'EPP et de GDR atteignent 1,6 % et 0,03 % des inscriptions alors qu'elles représentent respectivement 3,0 % et 0,3 % de l'offre de DPC.

PROFESSION	Nombre d'inscriptions	EPP	Formation continue	Gestion des risques	Programme intégré
Toutes professions confondues	288 042	1,57 %	63,8 %	0,03 %	34,5 %
Médecin	95 353	2,0 %	59,7 %	0,10 %	38,3 %
Infirmier	65 240	0,2 %	68,0 %	0,01 %	31,8 %
Masseur-kinésithérapeute	37 495	0,7 %	82,2 %		17,0 %
Chirurgien-dentiste	32 905	3,5 %	40,7 %		55,9 %
Pharmacien	26 718	2,3 %	50,4 %		47,4 %
Orthophoniste	9 489	5,2 %	91,6 %		3,2 %
Sage-Femme	9 296	0,04 %	67,6 %		32,3 %
Pédicure-podologue	8 623		83,7 %		16,3 %
Biologiste	2 056		94,4 %		5,6 %
Orthoptiste	867		99,7 %		0,3 %

Seuls les orthoptistes, faute d'offre de toutes typologies, ne peuvent s'inscrire qu'à des actions de formation continue ce qui ne leur permet pas de remplir leur obligation triennale.

À l'issue de deux périodes triennales, le DPC reste encore pour beaucoup de professionnels comme beaucoup d'ODPC, l'équivalent de la formation continue conventionnelle.

3 • Selon le format de l'action

Au 31 décembre 2022, 63,3 % des inscriptions sont effectuées à des actions non présentesielles, 21,1 % à des actions présentesielles, 12,4 % à des actions mixtes, et 3,2 % à des actions « classes virtuelles ».

L'offre, encore majoritairement présentesielle, se déconnecte de plus en plus de la demande des professionnels de plus en plus attirés par les actions distancielles. Depuis 2016, on assiste à un renversement de paradigme.

PROFESSION	Nombre d'inscriptions	Présentiel	Non présentesiel	Mixte	Classe virtuelle
Toutes professions confondues	288 042	21,1 %	63,3 %	12,4 %	3,2 %
Médecin	95 353	19,3 %	51,1 %	27,7 %	1,9 %
Infirmier	65 240	17,7 %	75,7 %	4,4 %	2,2 %
Masseur-kinésithérapeute	37 495	33,2 %	60,2 %	4,5 %	2,1 %
Chirurgien-dentiste	32 905	13,2 %	79,9 %	3,9 %	2,9 %
Pharmacien	26 718	16,2 %	75,9 %	4,8 %	3,0 %
Orthophoniste	9 489	48,6 %	22,3 %	4,5 %	24,6 %
Sage-femme	9 296	19,0 %	59,9 %	14,4 %	6,7 %
Pédicure-podologue	8 623	28,3 %	68,8 %	1,9 %	1,0 %
Biologiste	2 056	15,4 %	75,8 %	7,1 %	1,8 %
Orthoptiste	867	64,8 %	0,3 %	1,3 %	33,6 %

Si 80 % des inscriptions se font encore sur des actions d'un à deux jours, on assiste à une montée en puissance des inscriptions à des actions inférieures à 7 heures :

un quart des inscriptions des médecins, des pharmaciens et un tiers des inscriptions des sages-femmes.

PROFESSION	Nombre d'inscriptions	Actions dont la durée est inférieure à 7 h	Actions dont la durée est comprise entre 7 h et 14 h	Actions dont la durée est supérieure à 14 h
Toutes professions confondues	288 042	14,3 %	80,4 %	5,3 %
Médecin	95 353	24,9 %	73,4 %	1,7 %
Infirmier	65 240	5,1 %	92,0 %	2,9 %
Masseur-kinésithérapeute	37 495	4,0 %	78,2 %	17,7 %
Chirurgien-dentiste	32 905	4,5 %	94,9 %	0,6 %
Pharmacien	26 718	25,5 %	74,1 %	0,5 %
Orthophoniste	9 489	0,9 %	76,3 %	22,7 %
Sage-femme	9 296	35,6 %	49,1 %	15,3 %
Pédicure-podologue	8 623	5,4 %	80,5 %	14,1 %
Biologiste	2 056	22,1 %	77,8 %	0,1 %
Orthoptiste	867	1,6 %	89,7 %	8,7 %

FORMAT	Nombre d'actions publiées	Actions dont la durée est inférieure à 7 h	Actions dont la durée est comprise entre 7 h et 14 h	Actions dont la durée est supérieure à 14 h
Tous formats confondus	288 042	14,3 %	80,4 %	5,3 %
Non présentesiel	182 462	18,4 %	81,2 %	0,4 %
Présentiel	60 768	3,7 %	78,5 %	17,8 %
Mixte	35 625	13,0 %	79,9 %	7,1 %
Classe virtuelle	9 187	8,1 %	77,4 %	14,5 %

C - Engagement de l'enveloppe budgétaire

Le montant engagé au 31 décembre 2022 s'élève à 209,4 M€ et représente 96,2 % de l'enveloppe globale de 217,7 M€ allouée aux professions et aux centres de santé conventionnés avec l'assurance maladie.

Il se répartit en :

- ▶ **209,2 M€** engagés dans le cadre du dispositif « guichet »,
- ▶ **15 K€** au titre de l'appel d'offres de DPC relatif au repérage et à l'évaluation des troubles cognitifs en médecine générale.

Le budget engagé est en hausse de 15,0 % par rapport à celui constaté en 2021 (182,0 M€). Cette augmentation s'explique évidemment par l'augmentation du nombre d'inscriptions en cette dernière année de triennal (+ 14,0 % en un an) mais aussi par une hausse de 0,8 % du coût moyen d'une inscription de DPC (721 € en 2021 contre 727 € en 2022).

ENVELOPPES BUDGÉTAIRES		Budget alloué pour l'année	Montant engagé total	% Budget engagé
Guichet et appels à projets	Toutes enveloppes budgétaires confondues	217 700 000 €	209 416 533 €	96,2 %
	Médecin	92 824 000 €	89 309 505 €	96,2 %
	Infirmier	40 114 000 €	38 083 363 €	94,9 %
	Chirurgien-dentiste	23 591 000 €	23 548 906 €	99,8 %
	Masseur-kinésithérapeute	22 451 000 €	22 282 247 €	99,2 %
	Pharmacien	16 727 000 €	16 588 765 €	99,2 %
	Orthophoniste	8 089 000 €	7 815 495 €	96,6 %
	Sage-Femme	6 087 000 €	5 918 429 €	97,2 %
	Pédicure-podologue	4 393 000 €	4 216 858 €	96,0 %
	Orthoptiste	939 000 €	892 028 €	95,0 %
	Biologiste	785 000 €	746 185 €	95,1 %
Appels d'offres	Repérage et évaluation des troubles cognitifs en médecine générale	1 700 000 €	14 751 €	0,9 %

Le montant engagé au 31 décembre 2022 est partagé entre les organismes de DPC au titre de la prise en charge des frais pédagogiques (136,8 M€) et les professionnels

de santé au titre de leur indemnisation (72,7 M€). Ces dépenses augmentent respectivement de 11,0 % et 22,0 % par rapport à 2021.

PROFESSION	Montant engagé total	Montant ODPC	Montant PS	% Montant engagé ODPC	% Montant engagé PS
Toutes professions confondues	209 416 533 €	136 760 429 €	72 656 104 €	65,3 %	34,7 %
Médecin	89 324 256 €	64 669 182 €	24 655 075 €	72,4 %	27,6 %
Infirmier	38 083 363 €	23 059 957 €	15 023 407 €	60,6 %	39,4 %
Chirurgien-dentiste	23 548 906 €	14 859 770 €	8 689 136 €	63,1 %	36,9 %
Masseur-kinésithérapeute	22 282 247 €	13 670 784 €	8 611 463 €	61,4 %	38,6 %
Pharmacien	16 588 765 €	10 135 695 €	6 453 070 €	61,1 %	38,9 %
Orthophoniste	7 815 495 €	3 681 806 €	4 133 689 €	47,1 %	52,9 %
Sage-Femme	5 918 429 €	3 499 692 €	2 418 738 €	59,1 %	40,9 %
Pédicure-podologue	4 216 858 €	2 356 823 €	1 860 035 €	55,9 %	44,1 %
Orthoptiste	892 028 €	401 222 €	490 807 €	45,0 %	55,0 %
Biologiste	746 185 €	425 498 €	320 687 €	57,0 %	43,0 %

La répartition des montants engagés par typologie met globalement en évidence la baisse de 15,0 % des actions de formation continue au profit des programmes intégrés par rapport à l'année 2021. Les montants engagés pour des actions d'EPP et de GDR, même s'ils restent modestes par rapport aux autres typologies sont en forte progression par rapport à 2021.

Ces évolutions démontrent que le facteur financier est un bon levier pour structurer l'offre et le recours au DPC. Cependant cela a également des effets pervers à surveiller : certains programmes intégrés ou actions d'EPP restent en deçà du niveau attendu et certains organismes sont davantage poussés à les développer pour des raisons économiques qu'au titre de leur maîtrise des méthodes

La répartition par format confirme les constats des années antérieures relatifs à la prédominance du format non présentiel. Les actions non présentiels représentent 51,7 % des engagements budgétaires 2022 après 52,1 % en 2021 et ce format augmente de 14,1 % sur an. En revanche, les classes virtuelles ont moins de succès que pendant la crise sanitaire : les montants engagés diminuent de près de 40 % sur ce format.

PROFESSION	Formation continue
Toutes professions confondues	122 216 590 €
Médecin	48 144 327 €
Infirmier	24 553 870 €
Masseur-kinésithérapeute	19 638 885 €
Pharmacien	7 562 866 €
Orthophoniste	6 957 155 €
Chirurgien-dentiste	5 976 018 €
Sage-femme	4 238 000 €
Pédicure-podologue	3 592 713 €
Orthoptiste	890 417 €
Biologiste	662 339 €

PROFESSION	Présentiel
Toutes professions confondues	60 966 638 €
Médecin	23 273 347 €
Infirmier	11 391 405 €
Chirurgien-dentiste	2 425 384 €
Pharmacien	3 064 349 €
Masseur-kinésithérapeute	11 514 001 €
Sage-femme	2 168 112 €
Pédicure-podologue	2 059 890 €
Orthophoniste	4 264 605 €
Biologiste	228 755 €
Orthoptiste	576 789 €

Évolution 2021-2022	Programme intégré	Évolution 2021-2022	EPP	Évolution 2021-2022	Gestion des risques	Évolution 2021-2022
-15,0 %	83 708 101 €	128,4 %	3 429 891 €	105,6%	52 376 €	217,7%
-20,1%	39 174 012 €	104,8%	1 949 018 €	43,6%	47 324 €	187,1%
-28,7%	13 413 878 €	20,0%	110 564 €	222,0%	5 052 €	-
-6,5%	2 625 868 €	352,1%	17 494 €	515,1%	-	-
63,7%	8 744 772 €	237,8%	281 127 €	13 557,1%	-	-
26,2%	320 995 €	-	537 345 €	101,2%	-	-
-26,2%	17 039 807 €	523,6%	533 081 €	10 052,0%	-	-
-1,3%	1 679 167 €	2 647,1%	1 263 €	1337,5%	-	-
-15,5%	624 145 €	75,1%	-	-	-	-
13,4%	1 611 €	N/A	-	-	-	-
12,5%	83 846 €	281,6%	-	-	-	-

Évolution 2021-2022	Non présentiel	Évolution 2021-2022	Mixte	Évolution 2021-2022	Classe virtuelle	Évolution 2021-2022
28,8 %	108 305 248 €	14,1%	32 276 821 €	20,1%	7 858 250 €	-39,9 %
56,5%	39 492 234 €	0,4%	25 245 679 €	21,9 %	1 303 420 €	-77,5%
15,5%	22 781 213 €	-19,9%	2 392 256 €	-42,9%	1 518 490 €	-52,1%
69,5%	19 459 948 €	131,4%	1 020 721 €	620,5%	642 853 €	-25,0%
49,8%	12 032 161 €	144,3%	1 025 963 €	390,5%	466 291 €	1 356,7%
3,2%	8 872 773 €	-4,9%	1 210 004 €	49,2%	685 469 €	138,7%
-0,2%	2 228 419 €	99,2%	778 128 €	111,9%	743 770 €	6,9%
21,4%	2 029 556 €	-20,1%	91 104 €	23,4%	36 308 €	-87,8%
25,7%	1 001 921 €	181,0%	411 662 €	14,5%	2 137 307 €	27,8%
20,1%	406 039 €	1,0%	93 988 €	534,5%	17 403 €	395,2%
14,5%	985 €	-77,6%	7 316 €	28,7%	306 939 €	13,1%

1 • TOP 100 - Montants engagés auprès des ODPC au 31 décembre 2022

Les dix premiers ODPC cumulent 32,6 % du montant total pris en charge par l'Agence et 28,3 % des inscriptions. Ils se répartissent en 8 sociétés commerciales et 2 structures associatives. On peut retenir plusieurs facteurs explicatifs à ce palmarès.

- 5 d'entre eux proposent des actions exclusivement non présentielles et 1 seul des actions exclusivement présentielles mais sur lesquelles il est en situation de quasi-monopole.

- Tous proposent des actions aux médecins et cumulent 37 % de leurs inscriptions ; 1 ODPC capte à lui seul 15,5 % des inscriptions de médecins.
- Concernant les autres professions, on constate une spécialisation des organismes : 2 ODPC concentrent 41,5 % des inscriptions des chirurgiens-dentistes, 2 autres 15,1 % de celles des infirmiers, 1 organisme traite à lui seul 36 % des inscriptions des pédicures-podologues.

Rappel 2021

Rang	Nom de l'organisme	Montant engagé par organisme	% Montant engagé par organisme
1	EDUPRAT FORMATIONS	10 583 722 €	7,7 %
2	GRAAD	4 908 335 €	3,6 %
3	LEARNYLIB	4 629 217 €	3,4 %
4	HEALTH EVENTS	4 113 969 €	3,0 %
5	EREVO	3 844 600 €	2,8 %
6	COLLÈGE DES HAUTES ÉTUDES EN MÉDECINE	3 547 626 €	2,6 %
7	GI-WEB	3 396 807 €	2,5 %
8	ÉLOCE	3 243 018 €	2,4 %
9	ORION SANTÉ	3 219 774 €	2,4 %
10	CNGE FORMATION	3 124 085 €	2,3 %
11	SCHILLER ADVISORY SAS	2 591 573 €	1,9 %
12	FORMATIO	2 549 661 €	1,9 %
13	SANTE FORMAPRO	2 492 773 €	1,8 %
14	IDELIA	2 333 069 €	1,7 %
15	MAFORMATIONOFFICINALE.COM	2 269 996 €	1,7 %
16	DOCTRIO	2 011 009 €	1,5 %
17	ERON	1 911 166 €	1,4 %
18	GLOBAL MEDIA SANTÉ (POUR LA REVUE DU PRATICIEN ET LE CONCOURS MÉDICAL)	1 787 460 €	1,3 %
19	SANTÉ ACADÉMIE SAS	1 770 726 €	1,3 %
20	ISIS	1 742 663 €	1,3 %
21	PROFORMA FRANCE	1 645 893 €	1,2 %
22	MG FORM	1 525 638 €	1,1 %
23	KÉWALÉ	1 488 380 €	1,1 %
24	EPSA	1 476 112 €	1,1 %
25	H2MÉDIA	1 459 152 €	1,1 %
26	L'INFORMATION DENTAIRE	1 323 336 €	1,0 %
27	CEFORMED	1 274 916 €	0,9 %
28	ORGANISME FRANCE FORMATIONS	1 270 891 €	0,9 %
29	SAS FORMIDEO	1 231 325 €	0,9 %
30	MÉDÉRÉ	1 227 368 €	0,9 %
31	GEMA (GROUPE D'ENSEIGNEMENT MÉDICAL AGRÉÉ)	1 210 629 €	0,9 %
32	QUANTUM	1 061 124 €	0,8 %
33	ITMP	1 055 146 €	0,8 %
34	CANAL SANTÉ	1 050 866 €	0,8 %
35	INFORMATION COMMUNICATION AQUITAINE	1 023 441 €	0,7 %
36	E-NNOV SANTÉ	949 863 €	0,7 %
37	AMBROISE PARÉ FORMATION	912 731 €	0,7 %
38	ATOOPHARM	820 021 €	0,6 %
39	UNION FRANÇAISE POUR LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE	793 281 €	0,6 %
40	L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PÉDIATRIE AMBULATOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	780 583 €	0,6 %
41	APTEED	767 072 €	0,6 %
42	FMC-ACTION	757 762 €	0,6 %
43	DENDRITES	734 673 €	0,5 %

Rang	Montant engagé par organisme	% Montant engagé par organisme
2	7 852 068 €	6,4 %
1	8 415 629 €	6,9 %
26	1 147 601 €	0,9 %
16	1 693 310 €	1,4 %
3	6 613 754 €	5,4 %
5	3 907 653 €	3,2 %
12	2 163 206 €	1,8 %
4	3 961 663 €	3,2 %
11	2 688 825 €	2,2 %
9	2 895 160 €	2,4 %
63	320 189 €	0,3 %
6	3 793 701 €	3,1 %
8	3 646 653 €	3,0 %
7	3 724 997 €	3,0 %
22	1 315 858 €	1,1 %
101	179 459 €	0,1 %
15	1 766 657 €	1,4 %
14	1 785 470 €	1,5 %
38	677 824 €	0,6 %
24	1 267 248 €	1,0 %
10	2 744 209 €	2,2 %
23	1 296 301 €	1,1 %
21	1 430 978 €	1,2 %
18	1 542 620 €	1,3 %
13	1 801 325 €	1,5 %
70	298 066 €	0,2 %
34	889 850 €	0,7 %
105	165 642 €	0,1 %
41	643 993 €	0,5 %
30	965 808 €	0,8 %
19	1 516 510 €	1,2 %
40	646 791 €	0,5 %
27	1 107 351 €	0,9 %
36	847 956 €	0,7 %
20	1 471 062 €	1,2 %
28	1 046 690 €	0,9 %
31	950 364 €	0,8 %
85	231 639 €	0,2 %
77	260 920 €	0,2 %
35	853 982 €	0,7 %
33	893 268 €	0,0 %
17	1 545 081 €	1,3 %
49	491 110 €	0,4 %

Rappel 2021

Rang	Nom de l'organisme	Montant engagé par organisme	% Montant engagé par organisme	Rang	Montant engagé par organisme	% Montant engagé par organisme
44	INSTITUT DE PELVI PERINÉOLOGIE DE PARIS	721 107 €	0,5 %	57	417 969 €	0,3 %
45	FÉDÉRATION DE CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE	719 852 €	0,5 %	32	906 075 €	0,7 %
46	MEDICAL S	673 848 €	0,5 %	52	457 688 €	0,4 %
47	FORMATION POUR ASSOCIATION TOULONNAISE D'URGENCE MÉDICALE AU DPC	638 320 €	0,5 %	48	502 593 €	0,4 %
48	MAFORM MÉDICAL ASSOCIATION FORMATION	632 109 €	0,5 %	55	421 590 €	0,3 %
49	MEDEO FORMATION	624 585 €	0,5 %	43	558 447 €	0,5 %
50	SHERPA HEALTH CARE ORGANIZATION	618 627 €	0,5 %	45	516 080 €	0,4 %
51	SFTG SOCIÉTÉ DE FORMATION THÉRAPEUTIQUE DU GÉNÉRALISTE	600 325 €	0,4 %	44	526 750 €	0,4 %
52	MÉDIC FORMATION	592 377 €	0,4 %	42	608 228 €	0,5 %
53	CERP ROUEN FORMATION	582 050 €	0,4 %	149	106 395 €	0,1 %
54	MEDI PARTNERS	578 563 €	0,4 %	—	—	—
55	DOMIRIS FORMATION	542 117 €	0,4 %	25	1 198 817 €	1,0 %
56	FORMALLIANCE	539 255 €	0,4 %	39	655 450 €	0,5 %
57	ADFPC-FORMATION	520 213 €	0,4 %	69	299 401 €	0,2 %
58	ORGANISATION GESTION FORMATION	515 414 €	0,4 %	68	301 711 €	0,2 %
59	SAS VERITAS FACIT LEGEM	498 818 €	0,4 %	46	503 271 €	0,4 %
60	EVAL FORM SANTÉ	479 056 €	0,4 %	51	482 017 €	0,4 %
61	INSTITUT NATIONAL DE LA KINÉSITHÉRAPIE	462 532 €	0,3 %	47	503 109 €	0,4 %
62	POLE FORMATION SANTÉ	460 240 €	0,3 %	58	395 442 €	0,3 %
63	SARL INK	454 241 €	0,3 %	54	427 855 €	0,0 %
64	ASSOCIATION CONFÉDÉRALE POUR LA FORMATION ET L'ÉVALUATION MÉDICALE	447 733 €	0,3 %	74	273 125 €	0,2 %
65	INSTITUT MCKENZIE FRANCE	444 034 €	0,3 %	50	491 037 €	0,4 %
66	ODPC CARDIO SPÉCIALISÉ EN CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	431 101 €	0,3 %	78	258 663 €	0,2 %
67	UFMC SAS	424 729 €	0,3 %	155	99 420 €	0,1 %
68	AGENCE FORMATION PROFESSIONNELLE	423 822 €	0,3 %	37	797 931 €	0,7 %
69	AGENCE FORMEO	421 103 €	0,3 %	29	980 631 €	0,8 %
70	COCO CAMP	402 421 €	0,3 %	276	29 951 €	0,0 %
71	A.E.P.V.L.C.	381 752 €	0,3 %	59	378 420 €	0,3 %
72	ODPC DE CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	376 017 €	0,3 %	64	310 320 €	0,3 %
73	COLLEGE ÉVALUATION FORMATION ACCRÉDITATION EN HÉPATO GASTROENTÉROLOGIE	373 736 €	0,3 %	60	355 073 €	0,3 %
74	AVA	355 390 €	0,3 %	108	163 123 €	0,1 %
75	DYS'KATE FORMATION	335 020 €	0,2 %	67	301 985 €	0,2 %
76	ACTECHANGE	314 005 €	0,2 %	110	161 550 €	0,1 %
77	OCP FORMATION SAS	313 442 €	0,2 %	172	84 224 €	0,1 %
78	AGENCE EBP	310 842 €	0,2 %	65	307 926 €	0,3 %
79	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE GÉNÉRALE	302 203 €	0,2 %	61	332 410 €	0,3 %
80	CHEVALLIER	292 160 €	0,2 %	66	306 515 €	0,2 %
81	OSPHAREA	289 650 €	0,2 %	164	91 024 €	0,1 %
82	ÉCOLE INTERNATIONALE DE RÉÉDUCATION DU PLANCHER PELVIEN	285 501 €	0,2 %	73	276 590 €	0,2 %
83	COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES RÉANIMATEURS	279 199 €	0,2 %	75	263 045 €	0,2 %
84	ORL DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	275 528 €	0,2 %	79	254 545 €	0,2 %
85	AGASTYA SAS	272 200 €	0,2 %	72	278 765 €	0,2 %
86	CONNAISSANCE & ÉVOLUTION	271 766 €	0,2 %	84	237 103 €	0,2 %
87	ASSOCIATION POUR LA PRISE EN CHARGE ET LA PRÉVENTION DE L'OBÉSITÉ EN PÉDIATRIE	266 579 €	0,2 %	83	237 302 €	0,2 %
88	ATELIERS NUTRISANTÉ	257 443 €	0,2 %	174	82 989 €	0,1 %
89	RHUMATO DPC	248 062 €	0,2 %	76	262 825 €	0,2 %
90	ADESA	244 490 €	0,2 %	90	206 723 €	0,2 %
91	PHYSIOACADÉMIE	234 397 €	0,2 %	87	214 533 €	0,2 %
92	DÉPARTEMENT DE FMC - SORBONNE UNIVERSITÉ	229 269 €	0,2 %	138	118 355 €	0,1 %
93	EGR FORMATIONS	225 179 €	0,2 %	93	194 483 €	0,2 %
94	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION MÉDICALE ET PARAMÉDICALE	225 123 €	0,2 %	71	288 119 €	0,2 %
95	GENYSIS	225 022 €	0,2 %	—	—	—
96	SAS SCIOPRAXI	224 463 €	0,2 %	86	224 895 €	0,2 %
97	PASCAL POMMEROL-SAS PAPL	220 549 €	0,2 %	92	197 253 €	0,1 %
98	ASSOCIATION MÉDICALE INDÉPENDANTE DE FORMATION	215 302 €	0,2 %	145	109 725 €	0,1 %
99	MAREXIAL SANTÉ	212 596 €	0,2 %	109	162 235 €	0,1 %
100	ASSOCIATION DES RENCONTRES MÉDICALES PLURIDISCIPLINAIRES	209 606 €	0,2 %	141	117 820 €	0,1 %
TOTAL DES ORGANISMES		136 760 429 €		122 671 894 €		

2 • Heures de DPC prises en charge

Au 31 décembre 2022, près de 2,4 millions d'heures ont été prises en charge par l'Agence nationale du DPC, soit 8 h 14 par inscription (8 h 34 en 2021) et 12 h 59 par professionnel (13 h 47 en 2021) en moyenne.

Les professions qui comptabilisent le plus grand nombre d'heures prises en charge sont les médecins (706 568 heures), les infirmiers (571 626 heures), et les masseurs-kinésithérapeutes (364 538 heures). Ces tendances sont en conformité avec celles relatives aux engagements – ces trois professions comptabilisent le plus d'inscriptions.

Les orthoptistes ont le nombre d'heures prises en charge le plus important par inscription (13 h 36 en moyenne sur

les 14 heures pouvant être prises en charge pour cette profession) : en moyenne, ils n'ont donc suivi qu'une action sur l'année. Les sages-femmes ont, quant à elles, le nombre d'heures prises en charge le plus important par professionnel (17 h 03 en moyenne sur les 21 heures pouvant être prises en charge pour cette profession) mais en moyenne, elles ont suivi deux actions sur l'année.

À l'exception des orthoptistes et des orthophonistes, le nombre moyen d'heures prises en charge par professionnel est en deçà du droit de tirage de la profession ce qui démontre, qu'aujourd'hui, le droit de tirage n'est pas un frein pour le DPC.

PROFESSION	Droit de tirage	Nombre d'heures prises en charge	Nombre d'inscriptions	Nombre moyen d'inscriptions par PS	Nombre moyen d'heures prises en charge par inscription	Nombre de professionnels de santé	Nombre moyen d'heures prises en charge par professionnel
Toutes professions confondues		2 372 334	288 042	1,58	8 h 14	182 501	12 h 59
Médecin	21 h	706 568	95 353	2,08	7 h 24	45 937	15 h 22
Infirmier	14 h	571 626	65 240	1,45	8 h 45	45 073	12 h 40
Masseur-kinésithérapeute	14 h	364 538	37 495	1,26	9 h 43	29 714	12 h 16
Chirurgien-dentiste	14 h	252 259	32 905	1,45	7 h 39	22 771	11 h 04
Pharmacien	14 h	176 342	26 718	1,47	6 h 36	18 130	9 h 43
Orthophoniste	14 h	116 544	9 489	1,08	12 h 16	8 794	13 h 15
Pédicure-podologue	21 h	80 480	8 623	1,74	9 h 20	4 966	16 h 12
Sage-Femme	21 h	77 511	9 296	2,04	8 h 20	4 546	17 h 03
Biologiste	18 h	14 667	2 056	1,20	7 h 08	1 708	8 h 35
Orthoptiste	14 h	11 799	867	1,01	13 h 36	862	13 h 41

3 • Actions spécifiques

Les inscriptions aux actions de maîtrise de stage (ouvertes en 2022 aux médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes et biologistes) et de tutorat (professions paramédicales) permettent aux professionnels de santé d'émarger sur un plafond triennal d'heures en « hors quota ». Cela signifie qu'elles peuvent être prises en charge en sus de l'enveloppe individuelle de chaque professionnel.

Les inscriptions aux actions de maîtrise de stage augmentent de 10,2 % en 2022 : elles passent de 1 959 inscriptions en 2021 pour un montant de 3,8 M€ à 2 159 inscriptions en 2022 pour un montant de 4,3 M€.

Les inscriptions aux actions de tutorat connaissent une forte baisse par rapport à 2021 : elles passent de 3 957 inscriptions en 2021 pour un montant de 6,7 M€ à 1 009 inscriptions en 2022 pour un montant de 1,2 M€. Les infirmiers représentent 92,1 % de ces inscriptions en 2022, les masseurs-kinésithérapeutes 7,5 %, les pédicures-podologues 0,3 % et les orthophonistes 0,1 %.

Depuis juillet 2020, tous les professionnels de santé – y compris ceux non éligibles au financement de l'Agence – sont appelés à ouvrir un compte sur l'espace « mondpc.fr » afin d'alimenter le document de traçabilité qui permet notamment de tracer leurs activités de DPC et d'en rendre compte à l'autorité de contrôle à l'issue de chaque période triennale.

Le nombre de comptes ouverts par des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC s'établit à 338 535 au 31 décembre 2022, soit 39,6 % de plus qu'en 2021.

Des conventions ont été signées avec les instances ordinales afin de leur mettre à disposition les données relatives au parcours de DPC des professionnels : les données 2022 de tous les professionnels ayant ouvert un document de traçabilité auprès de l'Agence sont à leur disposition, leur permettant ainsi de contrôler le suivi de l'obligation dans le cadre du triennal 2020-2022.



LE CAHIER DES PROFESSIONS



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux professionnels de santé représente **18 830 actions** (15 695 en 2021).

86,5 % d'entre elles (16 288) contre **85,5 %** en 2021 s'adressent aux professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés), soit **3,64 actions** pour 100 professionnels de santé.

L'offre de DPC en faveur des publics éligibles au financement de l'Agence est largement composée d'actions de formation continue (85,0 %) même si leur part diminue de 3,6 points en un an au profit des programmes intégrés (12,5 %) (graphique 1). Ces actions se répartissent en **54,2 %** d'actions présentiels (-2,6 points par rapport à 2021), **21,5 %** d'actions non présentielles (+2,7 points), **16,4 %** d'actions mixtes (+3,2 points) et **8,0 %** d'actions classes virtuelles (-3,3 points) (graphique 2).

En 2022, **70,6 %** des actions publiées s'adressant aux professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles. Parmi les **29,4 %** d'actions pluriprofessionnelles, **9,9 %** d'entre elles s'adressent à la combinaison « pharmaciens – préparateurs en pharmacie ».

L'orientation prioritaire n° 32 « Amélioration de la prise en charge de la douleur » est la plus référencée par les ODPD toutes professions confondues.

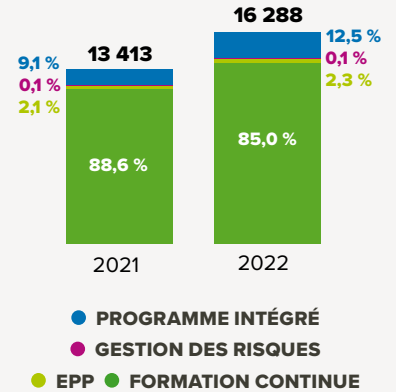
44,1 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (7 184) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **14,8 %** à aucune inscription. Seulement **41,1 %** des **16 288 actions** éligibles comptabilisent au moins une inscription de professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence (41,8 % en 2021), soit **6 688 actions** (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux professionnels de santé libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 11 h 13 (11 h 25 en 2021). Celle des actions déployées atteint 10 h 23 (10 h 36).



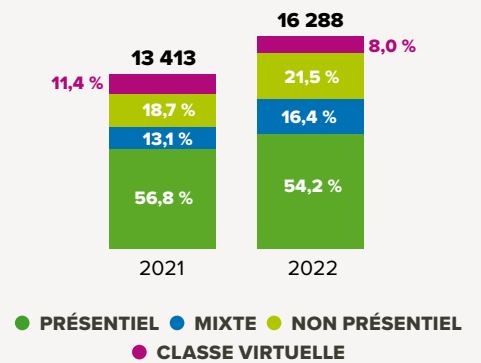
Graphique 1

85,0 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(88,6 % EN 2021)



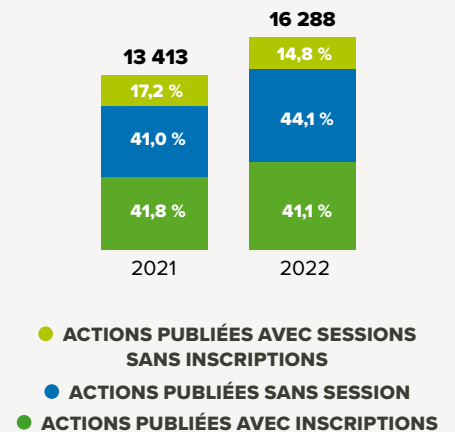
Graphique 2

54,2 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL
(56,8 % EN 2021)



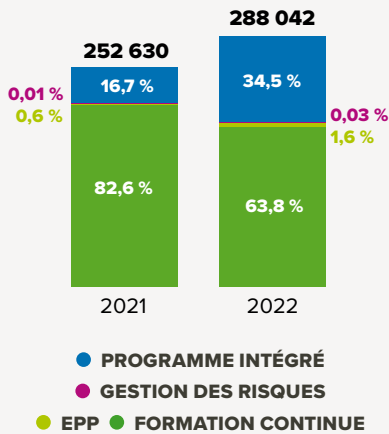
Graphique 3

41,1 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES
(41,8 % EN 2021)



Graphique 4

63,8 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(82,6 % EN 2021)



Graphique 5

63,3 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
(64,1 % EN 2021)

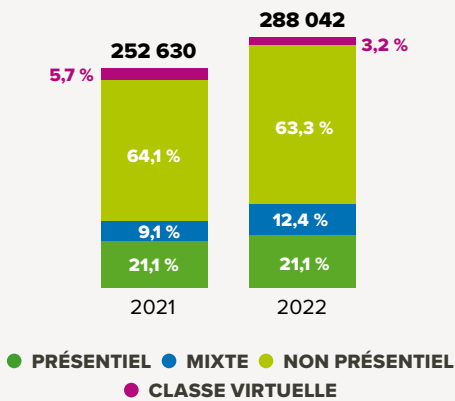


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	288 042	100,0 %
N° 14 : Évaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, Maladies coronariennes stables, Obésité, Diabète, AVC, Parkinson)	21 249	21,4 %
N° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo squelettiques	20 987	17,6 %
N° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale	15 365	15,5 %
N° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG)	14 112	5,5 %
N° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur	12 739	5,1 %

ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN 2022

Au 31 décembre 2022, **182 501 professionnels de santé (41,1 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 16,3 % de plus qu'en 2021.** Ils ont effectué **288 042 inscriptions (+ 14,0 %)** sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,58 action** en 2022 (1,61 en 2021).

Les inscriptions à des actions de formation continue diminuent de façon importante (passage de 82,6 % en 2021 à 63,8 %) au profit de celles à des programmes intégrés qui en représentent désormais **34,5 % (+ 17,8 points)** (graphique 4). Les inscriptions se poursuivent majoritairement à des actions non présentes : leur part diminue cependant légèrement et passe de **64,1 %** en 2021 à **63,3 %** (graphique 5), au profit des actions mixtes (passage de 9,1 % en 2021 à 12,4 %).

En 2022, **77,5 %** des inscriptions concernent des actions mono-professionnelles et **22,5 %** des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de **80,6 %** et **19,4 %** en 2021.

En 2022, c'est **l'orientation prioritaire n° 14** qui concentre le plus grand nombre d'inscriptions (tableau 1) alors que cette orientation arrive en 18^e position dans le classement de l'offre de DPC. L'orientation n° 207 qui occupait cette position en 2021 passe en deuxième place.

Sur les 682 ODPD ayant enregistré des inscriptions de professionnels de santé en 2022, les 50 premiers concentrent plus de **70 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2022

41,1 % des actions proposées aux professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

41,1 % des professionnels de santé conventionnés ont suivi au moins une action de DPC prise en charge par l'ANDPC.

La part des inscriptions à des programmes intégrés augmente de **17,8 points** en un an (passage de 16,7 % à 34,5 %).

63,3 % des inscriptions sont faites à des actions non présentes alors que ce format ne représente que 21,5 % de l'offre de DPC s'adressant aux professionnels de santé libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux biologistes représente **457 actions** (389 en 2021).

380 d'entre elles (316 en 2021) s'adressent aux biologistes éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés), soit **8,8 actions** pour 100 biologistes.

Cette offre de DPC est très majoritairement composée d'actions de formation continue (89,7 %) dont la part progresse de 0,5 point en un an (graphique 1). Elle se répartit en **62,9 %** d'actions présentielles (-0,4 point par rapport à 2021), **14,7 %** d'actions non présentielles (-2,7 points), **11,3 %** d'actions mixtes (+1,2 point) et **11,1 %** d'actions classes virtuelles (+1,9 point) (graphique 2).

En 2022, **17,6 %** des actions publiées s'adressant aux biologistes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles (82,4 % pluriprofessionnelles). Près d'une action pluriprofessionnelle sur cinq a pour cible la combinaison « biologistes – techniciens de laboratoire médical ».

Comme en 2021, l'**orientation prioritaire n° 12 « Juste prescription des examens complémentaires »** est la plus référencée par les ODPC (11,6 % des actions publiées).

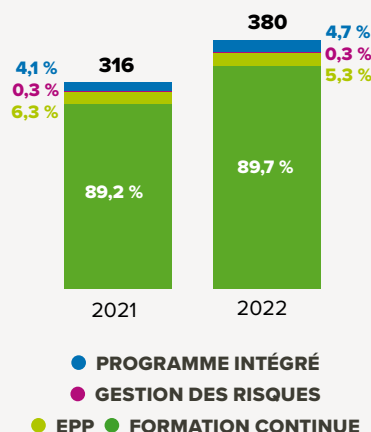
52,6 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (200) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **27,4 %** à aucune inscription (104). Seules **76 actions** comptabilisent au moins une inscription de biologistes éligibles (20,0 % après 19,3 % en 2021) (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux biologistes éligibles au financement est de 12 h 19 (13 h 05 en 2021). Celle des actions déployées s'élève à 07 h 45 (08 h 03).



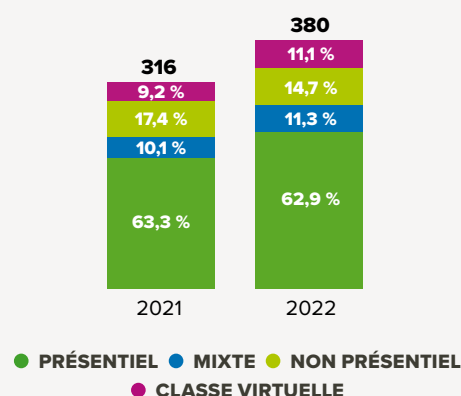
Graphique 1

89,7 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(89,2 % EN 2021)



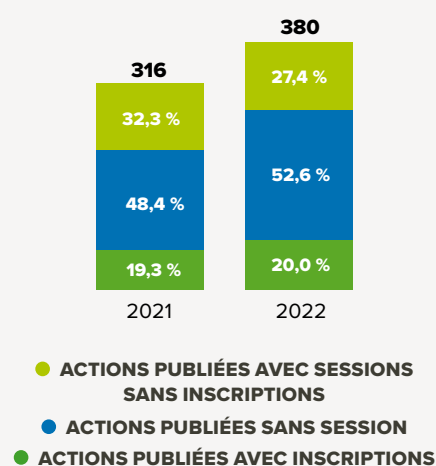
Graphique 2

62,9 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL
(63,3 % EN 2021)



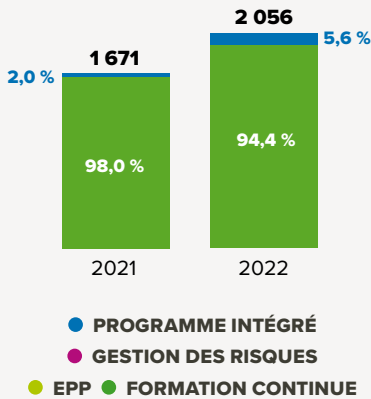
Graphique 3

20,0 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES
(19,3 % EN 2021)



Graphique 4

94,4 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(98,0 % EN 2021)



Graphique 5

75,8 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
(82,0 % EN 2021)

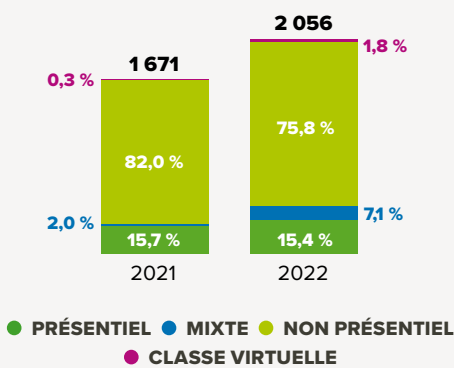


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	2 056	100,0 %
N° 12 : Juste prescription des examens complémentaires	1 153	56,1 %
N° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance	394	19,2 %
N° 2 : Promotion de la santé sexuelle	104	5,1 %
N° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG)	74	3,6 %
N° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques	68	3,3 %

ENGAGEMENT DES BIOLOGISTES EN 2022

Au 31 décembre 2022, 1 708 biologistes (38,5 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 17,1 % de plus qu'en 2021.

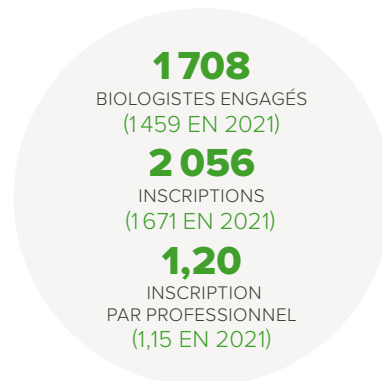
Ils ont effectué 2 056 inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,20 action en 2022.

Après une baisse constatée en 2021 due à la mobilisation des biologistes pendant la crise sanitaire, les inscriptions repartent à la hausse : +23,0 %. Elles concernent à 94,4 % des actions de formation continue (graphique 4) mais cette proportion diminue de 3,7 points au profit des programmes intégrés. Les 3/4 des inscriptions des biologistes se font à des actions proposées en format non présentiel (graphique 5).

En 2022, 21,6 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 78,4 % des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 17,5 % et 82,5 % en 2021.

Comme en 2021, c'est l'orientation prioritaire n° 12 « Juste prescription des examens complémentaires » qui concentre le plus grand nombre d'inscriptions en 2022 (tableau 1), en cohérence avec l'offre proposée.

Sur les 28 ODPC ayant enregistré des inscriptions de biologistes en 2022, les 3 premiers concentrent près de 65 % des montants engagés (74,1 % en 2021) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2022

Seules 20,0 % des actions proposées aux biologistes conventionnés sont déployées.

38,5 % des biologistes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC.

94,4 % des inscriptions des biologistes portent sur des actions de formation continue et la part des programmes intégrés en représente 5,6 % (+3,7 points en un an).

75,8 % des inscriptions sont faites à des actions non présentielles alors que ce format ne représente que 14,7 % de l'offre de DPC proposée aux biologistes libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux chirurgiens-dentistes représente 964 actions (698 actions en 2021).

935 d'entre elles (673 en 2021) s'adressent aux chirurgiens-dentistes éligibles aux financements de l'Agence (libéraux et salariés des centres de santé conventionnés), soit 2,5 actions pour 100 chirurgiens-dentistes.

Cette offre de DPC est composée à 86,3 % d'actions de formation continue dont la part diminue de 9,1 points essentiellement au profit des programmes intégrés (+8,9 points) (graphique 1). Elle se répartit en 49,4 % d'actions présentiels (-5,9 points par rapport à 2021), 31,6 % d'actions non présentielles (+5,4 points), 10,3 % d'actions classes virtuelles (-1,2 point) et 8,8 % d'actions mixtes (+1,6 point) (graphique 2).

En 2022, 47,6 % des actions publiées s'adressant aux chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles. Parmi les 52,4 % d'actions pluriprofessionnelles, 10,0 % s'adressent à la combinaison « chirurgiens-dentistes – médecins ».

L'orientation prioritaire n° 32 « Amélioration de la prise en charge de la douleur » est, comme en 2021, la plus choisie par les ODPC (18,6 % des actions publiées).

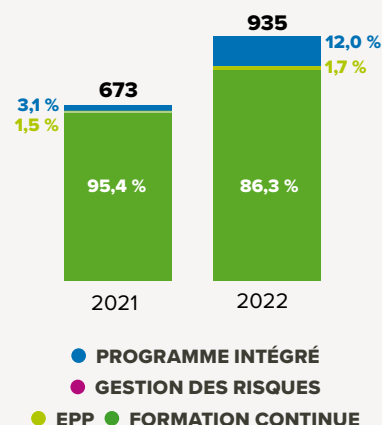
36,0 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (337) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, 18,8 % à aucune inscription (175). Seules 423 actions comptabilisent au moins une inscription de chirurgiens-dentistes éligibles mais leur part augmente par rapport à 2021: 45,2 % après 38,0 % un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence est de 12 h 09 (12 h 44 en 2021). Celle des actions déployées s'élève à 08 h 51 (08 h 54).



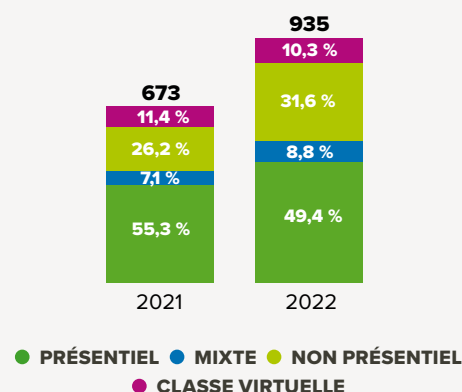
Graphique 1

86,3 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(95,4 % EN 2021)



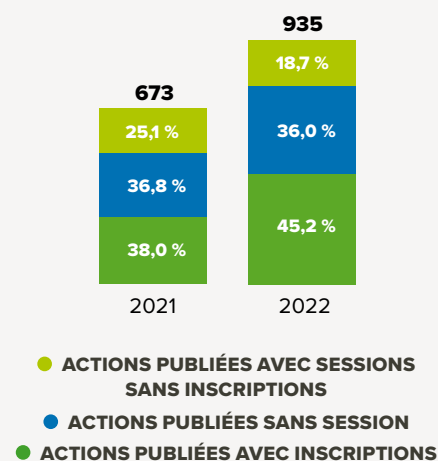
Graphique 2

49,4 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL
(55,3 % EN 2021)



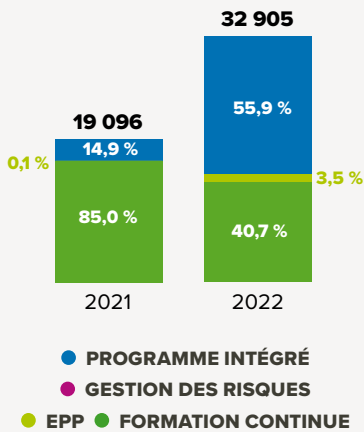
Graphique 3

45,2 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES
(38,0 % EN 2021)



Graphique 4

40,7 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(85,0 % EN 2021)



Graphique 5

79,9 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
(73,1 % EN 2021)

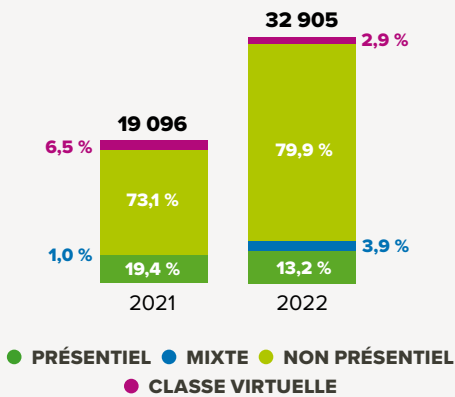


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	32 905	100,0 %
N° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice	5 969	18,1 %
N° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée	5 335	16,2 %
N° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires	4 325	13,1 %
N° 155 : Traitement des édentations partielles et totales	3 168	9,6 %
N° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur	2 183	6,6 %

ENGAGEMENT DES CHIRURGIENS-DENTISTES EN 2022

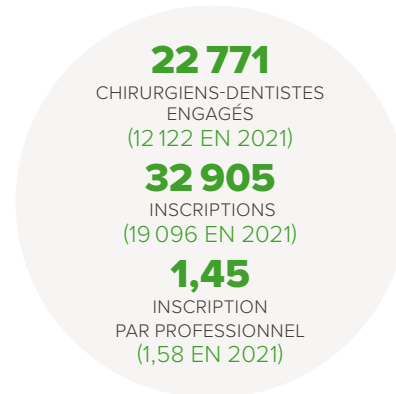
Au 31 décembre 2022, **22 771 chirurgiens-dentistes (61,4 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 87,8 % de plus qu'en 2021.** Ils ont effectué **32 905 inscriptions (+ 72,3 %)** sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,45 action** en 2022.

La part des inscriptions aux actions de formation continue diminue essentiellement au profit des programmes intégrés : ces typologies représentent respectivement **40,7 % et 55,9 %** des inscriptions (+ 40,9 points) (graphique 4) ; elle ne représente plus que **40,7 %** des inscriptions contre **85,0 %** en 2021. Près de 4 inscriptions sur 5 sont suivies en non présentiel, soit une progression de **6,9 points** par rapport à 2021 (graphique 5).

En 2022, **86,0 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **14,0 %** des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de **85,6 % et 14,4 %** en 2021.

Comme en 2021, c'est **l'orientation prioritaire n° 154 « Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice »** qui concentre le plus grand nombre d'inscriptions (tableau 1) alors que cette orientation arrive en deuxième position dans le classement de l'offre de DPC de la profession.

Sur les 82 ODPC ayant enregistré des inscriptions de chirurgiens-dentistes en 2022, les 10 premiers concentrent **87,8 %** des montants engagés (**88,9 % en 2021**) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2022

45,2 % des actions proposées aux chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

61,4 % des chirurgiens-dentistes conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2022.

La part des inscriptions aux actions de formation continue diminue essentiellement au profit des programmes intégrés : ces typologies représentent respectivement **40,7 % et 55,9 %** des inscriptions.

79,9 % des inscriptions ont été faites à des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **31,6 %** de l'offre de DPC proposée aux chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux infirmiers représente **6 266 actions (5 319 en 2021)**.

4 842 d'entre elles (**4 046**) s'adressent aux infirmiers éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés), soit **3,6 actions pour 100 infirmiers**.

Cette offre de DPC est composée à **90,8 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **2,7 points** au profit des programmes intégrés (**7,0 %**) (graphique 1). Elle se répartit en **61,8 %** d'actions présentiels (-**3,2 points par rapport à 2021**), **20,4 %** d'actions non présentiels (+**2,2 points**), **9,4 %** d'actions mixtes (+**1,4 point**) et **8,4 %** d'actions classes virtuelles (-**0,4 point**) (graphique 2).

En 2022, **36,3 %** des actions publiées s'adressant aux infirmiers éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles. Parmi les **63,7 %** d'actions pluriprofessionnelles, **10,2 %** s'adressent à la combinaison « infirmiers – aides-soignants ».

Comme en 2021, l'**orientation prioritaire n° 32 « Amélioration de la prise en charge de la douleur »** est la plus choisie par les ODPC (**7,4 %** des actions publiées).

52,3 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (**2 534**) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **24,0 %** à aucune inscription (**1160**). Seules **1148 actions** comptabilisent au moins une inscription d'infirmiers éligibles ; leur part diminue par rapport à 2021 : **23,7 %** après **25,3 %** un an plus tôt (graphique 3).

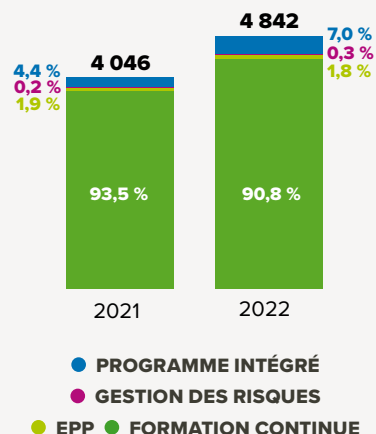
La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux infirmiers libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de **12 h 56** (**13 h 10** en 2021). Celle des actions déployées s'élève à **10 h 25** (**11 h 01**).



Graphique 1

90,8 % D' ACTIONS DE FORMATION CONTINUE

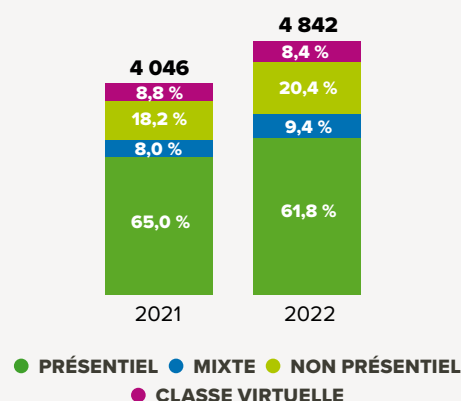
(93,5 % EN 2021)



Graphique 2

61,8 % D' ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL

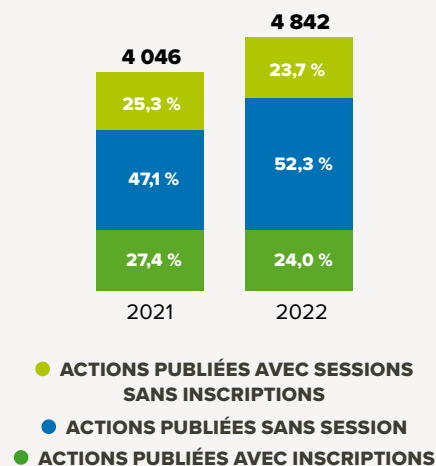
(65,0 % EN 2021)



Graphique 3

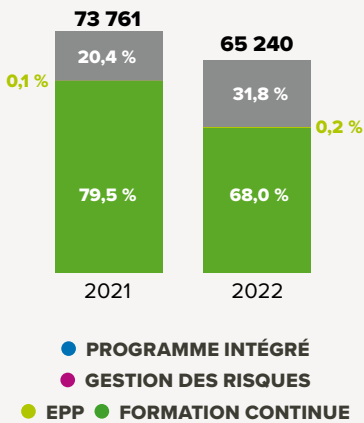
23,7 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES

(25,3 % EN 2021)



Graphique 4

68,0 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(79,5 % EN 2021)



Graphique 5

75,7 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
(78,5 % EN 2021)

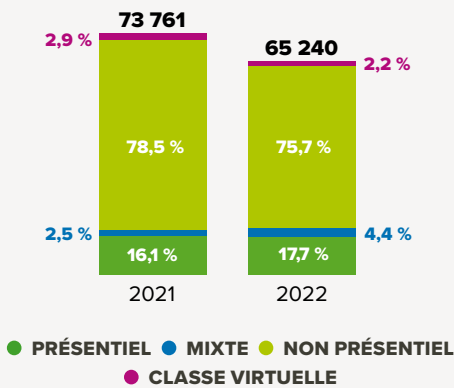


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	65 240	100,0 %
N° 186 : Évaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins	12 266	18,8 %
N° 14 : Évaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson)	11 034	16,9 %
N° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies	7 517	11,5 %
N° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur	4 151	6,4 %
N° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques	3 845	5,9 %

ENGAGEMENT DES INFIRMIERS EN 2022

Au 31 décembre 2022, **45 073 infirmiers (34,3 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 8,2 % de moins qu'en 2021.** Ils ont effectué **65 240 inscriptions** sur le site de l'Agence (-11,6 %) et se sont ainsi inscrits en moyenne à **1,45 action** en 2022.

La part des inscriptions à des actions de formation continue baisse de 11,6 points en faveur des programmes intégrés dont la part atteint **31,8 %** : elle représente désormais **68,0 %** alors qu'elle représentait **79,5 %** en 2021 (graphique 4). Les ¾ des inscriptions sont suivies en non présentiel et **17,7 %** en présentiel (graphique 5).

En 2022, les inscriptions se répartissent en **78,8 %** d'actions mono-professionnelles et **21,2 %** d'actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de **79,6 %** et **20,4 %** en 2021.

En 2022, c'est **l'orientation prioritaire n° 186 « Évaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins »** qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions (tableau 1) alors qu'elle figure à la neuvième place du classement de l'offre de DPC. L'orientation n° 14 qui était en première position en 2021 figure en deuxième place.

Sur les 206 ODPC ayant enregistré des inscriptions d'infirmiers en 2022, les 25 premiers concentrent **90,4 %** des montants engagés (92,5 % en 2021) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2022

Moins d'1/4 des actions proposées aux infirmiers éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

34,3 % des infirmiers conventionnés ont suivi au moins une action de DPC.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (68,0 %) baisse de **11,6 points** en faveur des programmes intégrés dont la part atteint **31,8 %**.

75,7 % des inscriptions sont faites à des actions non présentesielles alors que ce format ne représente que **20,4 %** de l'offre de DPC proposée aux infirmiers libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes représente **3 933 actions (3 209 en 2021)**.

3 674 d'entre elles (**2 980 en 2021**) s'adressent aux masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés), soit **5,2 actions** pour 100 masseurs-kinésithérapeutes.

Cette offre de DPC est composée à **94,1 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **2,3 points** au profit des programmes intégrés (**4,5 %**) (graphique 1). Elle se répartit en **70,8 %** d'actions présentiels (- **2,1 points** par rapport à 2021), **15,9 %** d'actions non présentielles (+ **2,8 points**), **8,1 %** d'actions mixtes (+ **0,6 point**) et **5,2 %** d'actions classes virtuelles (- **1,3 point**) (graphique 2).

En 2022, **53,2 %** des actions publiées s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles.

Tout comme en 2021, l'**orientation prioritaire n° 207 « Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculosquelettiques »** s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes est la plus choisie par les ODPC (**32,9 %** des actions publiées).

39,7 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (**1 458**) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **21,6 %** à aucune inscription (**795**). Seules **1 421 actions** comptabilisent au moins une inscription de masseurs-kinésithérapeutes éligibles mais leur part augmente légèrement par rapport à 2021 : **38,7 %** après **38,0 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de **14 h 57** (**15 h 11** en 2021). Celle des actions déployées s'élève à **13 h 56** (**14 h 19**).

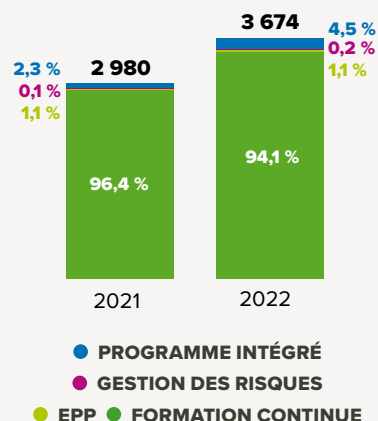
3 933
(3 209 EN 2021)
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

3 674
(2 980 EN 2021)
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

1 421
(1 131 EN 2021)
ACTIONS DÉPLOYÉES

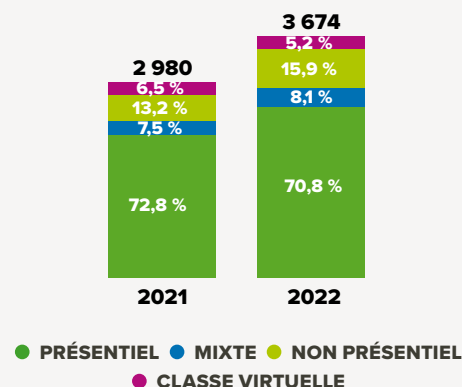
Graphique 1

94,1 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(96,4 % EN 2021)



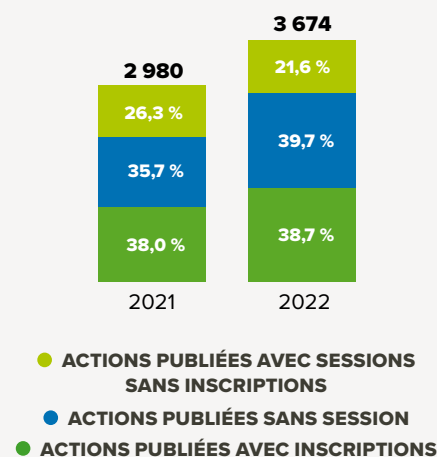
Graphique 2

70,8 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL
(72,8 % EN 2021)



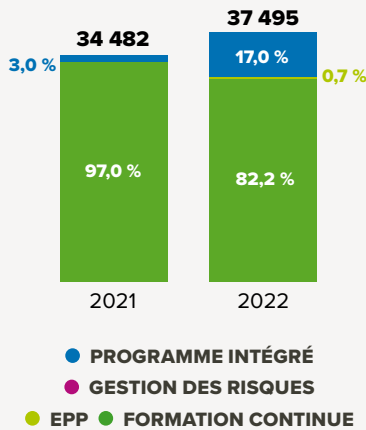
Graphique 3

38,7 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES
(38,0 % EN 2021)



Graphique 4

82,2 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(97,0 % EN 2021)



Graphique 5

60,2 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
(60,7 % EN 2021)

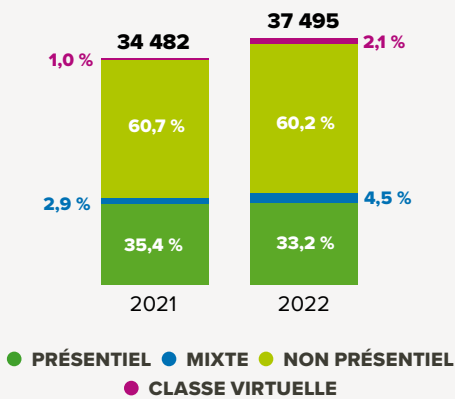


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	37 495	100,0 %
N° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculoquelettiques	20 070	53,5 %
N° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne	3 080	8,2 %
N° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique	2 751	7,3 %
N° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur	1 750	4,7 %
N° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires	1 596	4,3 %

ENGAGEMENT DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES EN 2022

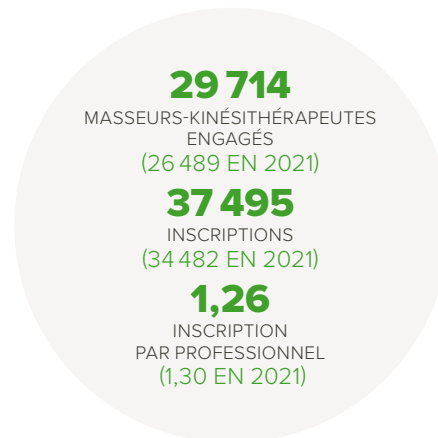
Au 31 décembre 2022, 29 714 masseurs-kinésithérapeutes (42,0 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 12,2 % de plus qu'en 2021. Ils ont effectué 37 495 inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,26 action en 2022.

Les inscriptions progressent de 8,7 % par rapport à 2021. La part des inscriptions à des actions de formation continue recule fortement par rapport à 2021: passage de 97,0 % à 82,2 % au profit des programmes intégrés (+14,0 %) (graphique 4). 60,2 % des inscriptions sont effectuées à des actions non présentes, soit une légère baisse par rapport à 2021 (60,7 %). Même constat pour les actions présentes: 33,2 % après 35,4 % (graphique 5).

En 2022, 87,7 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 12,3 % des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 89,7 % et 10,3 % en 2021.

Comme en 2021, c'est l'orientation prioritaire n° 207 « Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculosquelettiques » qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2022 (tableau 1) en cohérence avec l'offre proposée.

Sur les 209 ODPC ayant enregistré des inscriptions de masseurs-kinésithérapeutes en 2022, les 25 premiers concentrent 69,5 % des montants (73,7 % en 2021) engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2022

Seules 38,7 % des actions de DPC proposées aux masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

42,0 % des masseurs-kinésithérapeutes conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2022.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (82,2 %) baisse de 14,7 points en faveur des programmes intégrés dont la part atteint 17,0 %.

60,2 % des inscriptions sont faites à des actions non présentes alors que ce format ne représente que 15,9 % de l'offre de DPC proposée aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux médecins représente **9 333 actions (7 887 en 2021)**.

8 525 d'entre elles (**7 178 en 2021**) s'adressent aux médecins éligibles au financement de l'Agence (libéraux et salariés des centres de santé conventionnés), soit **6,7 actions pour 100 médecins**.

Cette offre de DPC est composée à **78,4 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **3,4 points** au profit des programmes intégrés (+18,1 %) (graphique 1). Elle se répartit en **45,3 %** d'actions présentielles (-2,5 points par rapport à 2021), **25,9 %** d'actions mixtes (+6,3 points), **21,5 %** d'actions non présentielles (+2,7 points) et **7,3 %** d'actions classes virtuelles (-6,5 points) (graphique 2).

En 2022, **62,1 %** des actions publiées s'adressant aux médecins éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles. Au regard du nombre de spécialités, l'orientation prioritaire la plus référencée pour chacune d'entre elles n'est pas mentionnée dans cette fiche.

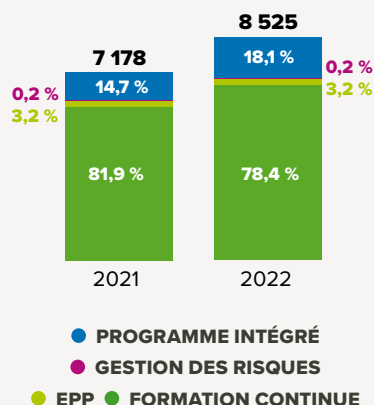
47,2 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (4 020) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **16,4 %** à aucune inscription (1 395). Seules, **3 110 actions** comptabilisent au moins une inscription de médecins éligibles ; leur part diminue par rapport à 2021 : **36,4 %** après **36,9 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux médecins éligibles au financement de l'Agence est de 09 h 59 (10 h 11 en 2021). Celle des actions déployées s'élève à 08 h 19 (08 h 31).



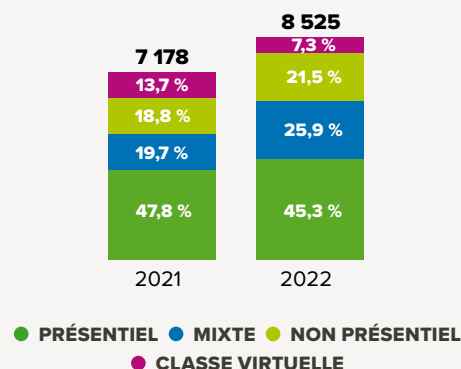
Graphique 1

78,4 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(81,9 % EN 2021)



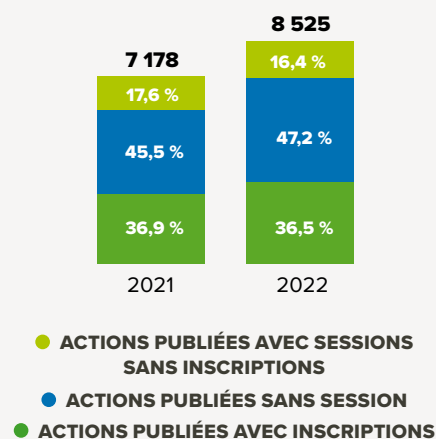
Graphique 2

45,3 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL
(47,8 % EN 2021)



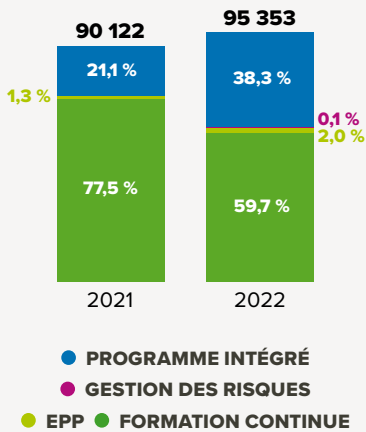
Graphique 3

36,5 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES
(36,9 % EN 2021)



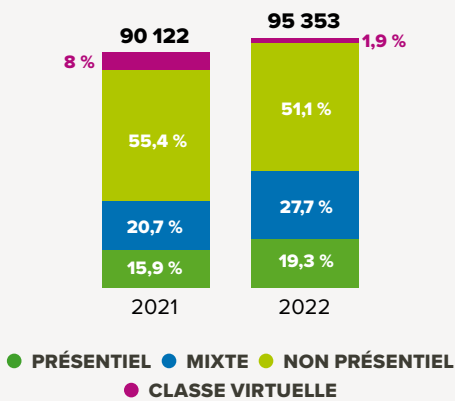
Graphique 4

59,7 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(77,5 % EN 2021)



Graphique 5

51,1 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
(55,4 % EN 2021)



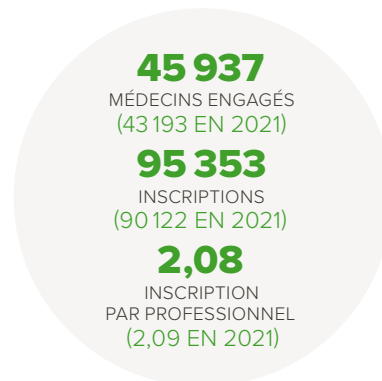
ENGAGEMENT DES MÉDECINS EN 2022

Au 31 décembre 2022, **45 937** médecins (36,1 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit **6,4 % de plus qu'en 2021**. Ils ont effectué **95 353** inscriptions (+ 5,8 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **2,08** actions en 2022.

La part des inscriptions à des actions de formation continue recule fortement par rapport à 2021 (- 17,8 points), essentiellement au profit des programmes intégrés (38,3 %) (graphique 4). Leur part passe de **77,5 % à 59,7 %**. Plus de la moitié des inscriptions (51,1 %) se concentre sur des actions non présentielles (graphique 5).

En 2022, **81,6 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **18,4 %** des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de **84,9 %** et **15,1 %** en 2021.

Sur les 348 ODPC ayant enregistré des inscriptions de médecins en 2022, les 50 premiers concentrent **83,3 %** des montants engagés (84,6 % en 2021) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2022

Seules 36,5 % des actions proposées aux médecins éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

36,1 % des médecins conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2022.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (59,7 %) baisse de **17,8** points en faveur des programmes intégrés dont la part atteint **38,3 %**.

51,1 % des inscriptions sont faites à actions non présentielles alors que ce format ne représente que **21,5 %** de l'offre de DPC proposée aux médecins libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux orthophonistes représente 1706 actions (1433 en 2021).

1597 d'entre elles (1332 en 2021) s'adressent aux orthophonistes éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés), soit 7,2 actions pour 100 orthophonistes.

Cette offre de DPC est composée à 95,2 % d'actions de formation continue (-1,3 point) (graphique 1). Elle se répartit en 72,7 % d'actions présentiels (-1,3 point par rapport à 2021), 15,1 % d'actions classes virtuelles (+1,0 point), 6,3 % d'actions mixtes (-0,8 point), et 5,9 % d'actions non présentiels (+1,1 point) (graphique 2).

En 2022, 55,6 % des actions publiées s'adressant aux orthophonistes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles.

L'orientation prioritaire n° 29 « Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) » est, comme en 2021, la plus choisie par les ODP (29,2 % des actions publiées).

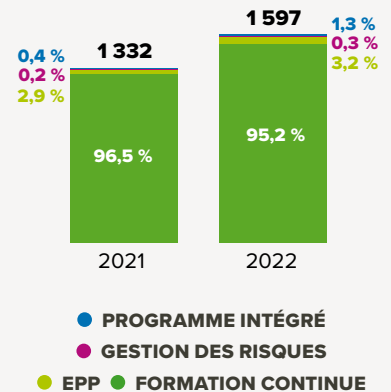
48,8 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (780) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, 21,2 % à aucune inscription (339). Seules 478 actions comptabilisent au moins une inscription d'orthophonistes éligibles ; leur part diminue par rapport à 2021 : 30,0 % après 33,9 % un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux orthophonistes libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 16 h 45 (16 h 55). Celle des actions déployées s'élève à 14 h 48 (14 h 35).



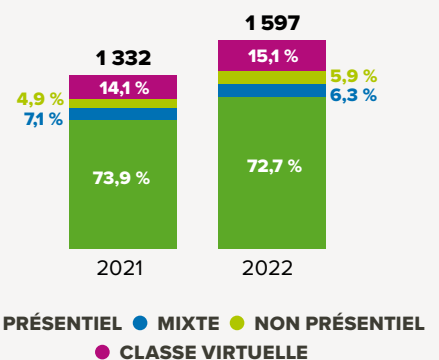
Graphique 1

95,2 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(96,5 % EN 2021)



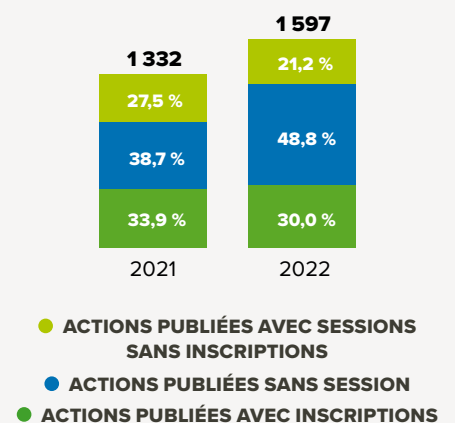
Graphique 2

72,7 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL
(73,9 % EN 2021)



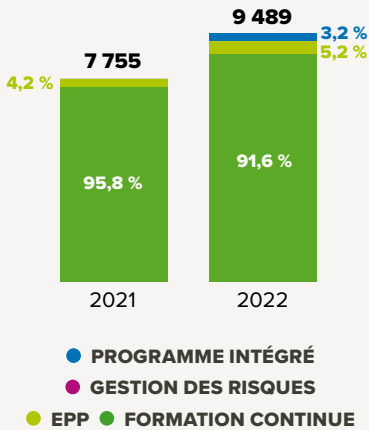
Graphique 3

30,0 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES
(33,9 % EN 2021)



Graphique 4

91,6 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(95,8 % EN 2021)



ENGAGEMENT DES ORTHOPHONISTES EN 2022

Au 31 décembre 2022, 8 794 orthophonistes (40,3 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 18,5 % de plus qu'en 2021. Ils ont effectué 9 489 inscriptions (+ 22,4 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,08 action en 2022.

La part des inscriptions aux actions de formation continue connaît une baisse de 4,2 points : elle passe de 95,8 % à 91,6 % au profit des programmes intégrés (+ 3,2 points) et des EPP (+ 1 point) (graphique 4). Les inscriptions concernent principalement les actions au format présentiel, malgré une baisse (passage de 54,1,0 % à 48,6 %). Avec 24,6 %, la part des classes virtuelles arrive en deuxième position malgré une baisse de 3,1 points en un an. Seules, les actions non présentiellees voient leur part progresser : passage de 12,6 % à 22,3 % (graphique 5).

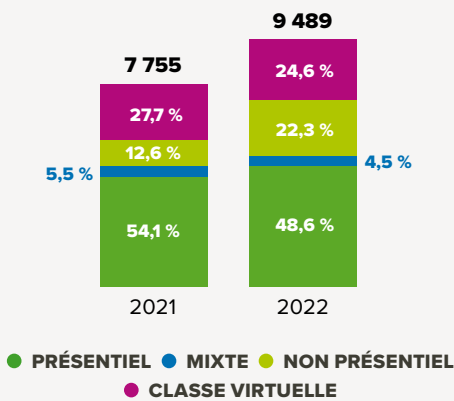
En 2022, 91,6 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 8,4 % des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 95,8 % et 4,2 % en 2021.

Comme en 2021, c'est l'orientation prioritaire n° 29 « Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) » qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2022 (tableau 1) en cohérence avec l'offre proposée.

Sur les 100 ODPC ayant enregistré des inscriptions d'orthophonistes en 2022, les 25 premiers concentrent 77,8 % des montants engagés (79,1 % en 2021) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

Graphique 5

24,6 % D'INSCRIPTIONS À DES CLASSES VIRTUELLES
(27,7 % EN 2021)



8 794
ORTHOPHONISTES ENGAGÉS
(7 418 EN 2021)

9 489
INSCRIPTIONS
(7 755 EN 2021)

1,08
INSCRIPTION
PAR PROFESSIONNEL
(1,05 EN 2021)

Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	9 489	100,0 %
N° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA)	3 711	39,1 %
N° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL	3 288	34,7 %
N° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives	1 210	12,8 %
N° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap	333	3,5 %
N° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte	183	1,9 %

À RETENIR POUR 2022

Un peu moins de 30,0 % des actions proposées aux orthophonistes éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

40,3 % des orthophonistes conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2022.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (91,6 %) baisse de 4,2 points en faveur des programmes intégrés dont la part atteint 3,2 %.

48,6 % des inscriptions des orthophonistes portent sur des actions au format présentiel, un pourcentage équivalent à la part du non présentiel et de la classe virtuelle réunis (respectivement 22,3 % et 24,6 %).



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux orthoptistes représente 392 actions (365 en 2021).

352 d'entre elles (327 en 2021) s'adressent aux orthoptistes éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés), soit 10,6 actions pour 100 orthoptistes.

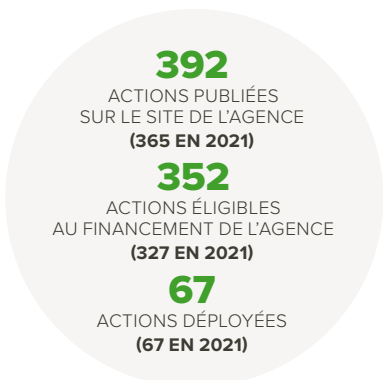
Cette offre de DPC est composée à 95,2 % des actions de formation continue dont la part diminue de 1,8 point au profit des programmes intégrés (+2,0 %) (graphique 1). Elle se répartit en 74,1 % d'actions présentiels (-2,6 points par rapport à 2021), 11,1 % d'actions classes virtuelles (+0,1 point), 8,5 % d'actions mixtes (+1,8 point) et 6,3 % d'actions non présentiels (+0,7 point) (graphique 2).

En 2022, 21,6 % des actions publiées s'adressant aux orthoptistes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles. Parmi les 78,4 % d'actions pluriprofessionnelles, 8,0 % s'adressent à la combinaison « ophtalmologistes – orthoptistes ».

Comme en 2021, l'orientation prioritaire n° 29 « Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) » est la plus choisie par les ODP (17,9 % des actions publiées).

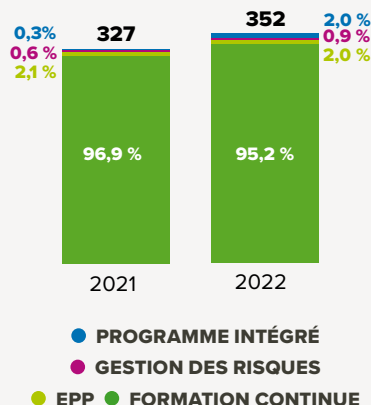
42,0 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (148) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, 39,0 % à aucune inscription (137). Seules 67 actions comptabilisent au moins une inscription d'orthoptistes éligibles ; leur part diminue par rapport à 2021 : 19,0 % après 20,5 % un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux orthoptistes libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 17 h 33 (18 h 04 en 2021). Celle des actions déployées s'élève à 13 h 04 (11 h 51).



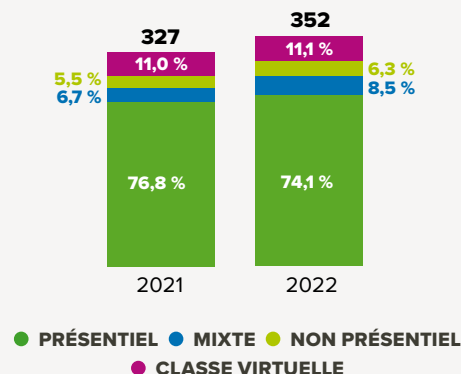
Graphique 1

95,2 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(96,9 % EN 2021)



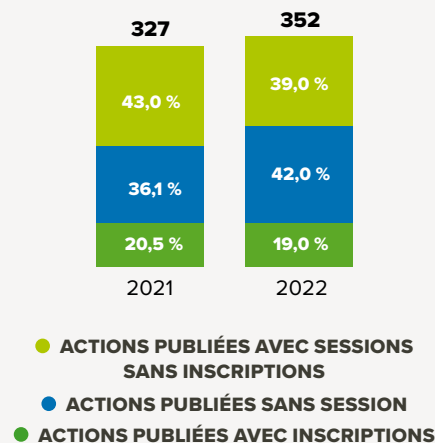
Graphique 2

74,1 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL
(76,8 % EN 2021)



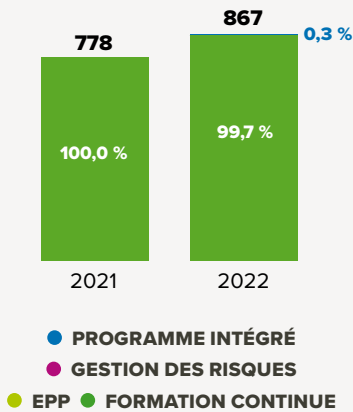
Graphique 3

19,0 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES
(20,5 % EN 2021)



Graphique 4

99,7 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(100,0 % EN 2021)



Graphique 5

64,8 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS PRÉSENTIELLES
(61,2 % EN 2021)

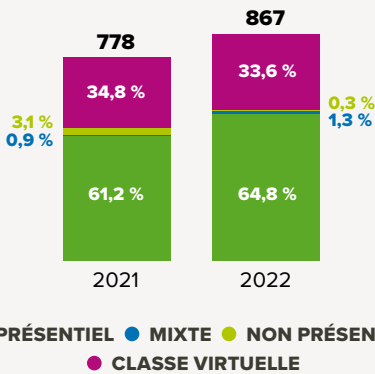


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	867	100,0 %
N° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA)	360	41,5 %
N° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique	243	28 %
N° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap	90	10,4 %
N° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP)	51	5,9 %
N° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération)	51	5,9 %

ENGAGEMENT DES ORTHOPTISTES EN 2022

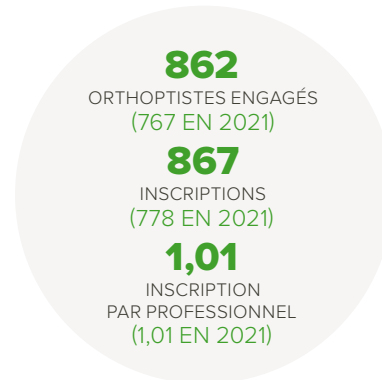
Au 31 décembre 2022, 862 orthoptistes (26,6 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 12,4 % de plus qu'en 2021. Ils ont effectué 867 inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,01 action en 2022.

Les inscriptions progressent de 11,4 % en un an. La quasi-totalité se fait à des actions de formation continue (99,7 % contre 0,3 % de programmes intégrés) (graphique 4). Elles restent très majoritairement effectuées sur des actions présentielles et classes virtuelles : leurs parts représentent respectivement 64,8 % et 33,6 % des inscriptions (graphique 5).

En 2022, 89,5 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 10,5 % des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 88,9 % et 11,1 % en 2021.

C'est l'orientation prioritaire n° 29 « Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neurodéveloppement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) » qui, comme en 2021, concentre le plus grand nombre d'inscriptions en 2022 (tableau 1) en cohérence avec l'offre proposée.

Sur les 14 ODPC ayant enregistré des inscriptions d'orthoptistes en 2022, les 3 premiers concentrent 86,3 % des montants engagés (83,6 % en 2021) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2022

Seules 19,0 % des actions de DPC proposées aux orthoptistes éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

26,6 % des orthoptistes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2022.

99,7 % des inscriptions portent sur des actions de formation continue.

2/3 des inscriptions sont suivies en présentiel et 1/3 en classe virtuelle.



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux pédicures-podologues représente 890 actions (738 en 2021).

847 d'entre elles (696 en 2021) s'adressent aux pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés), soit 6,2 actions pour 100 pédicures-podologues.

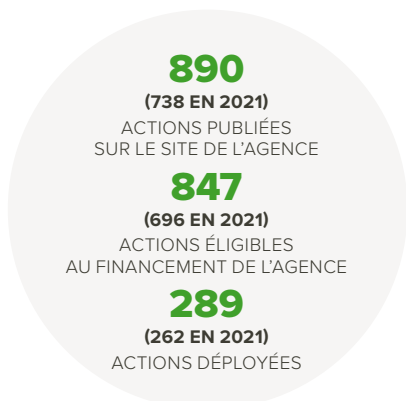
Cette offre de DPC est composée à 95,7 % d'actions de formation continue dont la part diminue de 2,5 points au profit des programmes intégrés (3,4 %) (graphique 1). Elle se répartit à 64,2 % d'actions présentielles (-3,9 points par rapport à 2021), 18,7 % d'actions non présentielles (+4,1 points), 9,0 % d'actions mixtes (+1,2 point) et 8,1 % d'actions classes virtuelles (-1,5 point) (graphique 2).

En 2022, 28,7 % des actions publiées s'adressant aux pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles.

L'orientation prioritaire n° 219 « Bilan diagnostique en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic » s'adressant aux pédicures-podologues est, comme en 2021, la plus choisie par les ODPC (21,4 % des actions publiées).

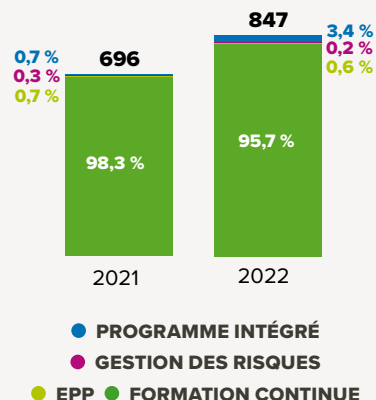
40,0 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (339) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, 25,9 % à aucune inscription (219). Seules 289 actions comptabilisent au moins une inscription de pédicures-podologues éligibles ; leur part diminue par rapport à 2021 : 34,1 % après 37,6 % un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux pédicures-podologues libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés est de 15 h 12 (15 h 27 en 2021). Celle des actions déployées s'élève à 12 h 06 (12 h 56).



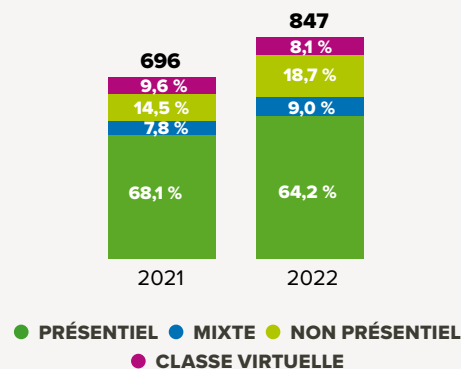
Graphique 1

95,7 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(98,3 % EN 2021)



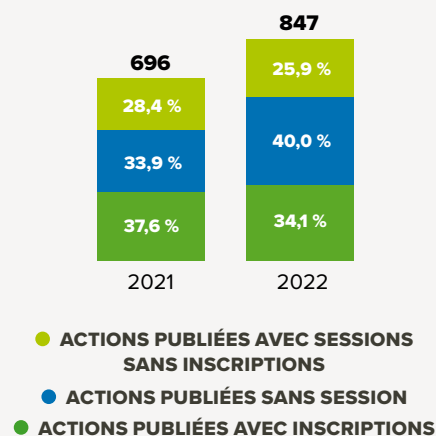
Graphique 2

64,2 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL
(68,1 % EN 2021)



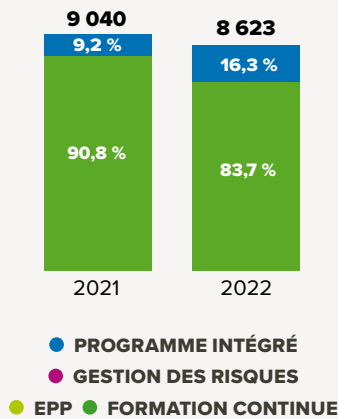
Graphique 3

34,1 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES
(37,6 % EN 2021)



Graphique 4

83,7 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(90,8 % EN 2021)



Graphique 5

68,8 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
(72,8 % EN 2021)

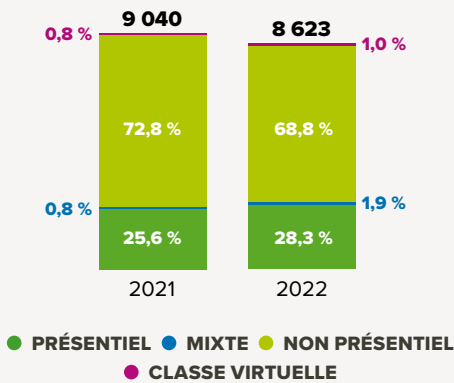


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	8 623	100,0 %
N° 219 : Bilan diagnostique en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic	4 075	47,3 %
N° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation	1 739	20,2 %
N° 14 : Évaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, Maladies coronariennes stables, Obésité, Diabète, AVC, Parkinson)	951	11,0 %
N° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur	423	4,9 %
N° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie	189	2,2 %

ENGAGEMENT DES PÉDICURES-PODOLOGUES EN 2022

Au 31 décembre 2022, 4 966 pédicures-podologues (36,0 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, le même nombre qu'en 2021. Ils ont effectué 8 623 inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,7 action en 2022.

Les inscriptions diminuent de 4,6 % en un an. La part des inscriptions aux actions de formation continue diminue de 7,1 points (passage de 90,8 % en 2021 à 83,7 %) au profit des programmes intégrés dont la part atteint 16,3 % (graphique 4). La majorité des inscriptions est effectuée à des actions non présentes. Cependant, leur part diminue par rapport à 2021 : elle passe de 72,8 % à 68,8 % (graphique 5).

En 2022, 73,5 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 26,5 % des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 70,1 % et 29,9 % en 2021.

C'est l'orientation prioritaire n° 219 « Bilan diagnostique en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic » qui concentre, comme en 2021, le plus grand nombre d'inscriptions en 2022 (tableau 1) en cohérence avec l'offre proposée.

Sur les 106 ODPC ayant enregistré des inscriptions de pédicures-podologues en 2022, les 10 premiers concentrent 83,4 % des montants engagés (86,2 % en 2021) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

4 966 PÉDICURES-PODOLOGUES ENGAGÉS
(4 966 EN 2021)

8 623 INSCRIPTIONS
(9 040 EN 2021)

1,7 INSCRIPTION PAR PROFESSIONNEL
(1,8 EN 2021)

À RETENIR POUR 2022

34,1 % des actions proposées aux pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

36,0 % des pédicures-podologues conventionnés ont suivi au moins une action de DPC.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (83,7 %) baisse de 7,1 points en faveur des programmes intégrés dont la part atteint 16,3 %.

68,8 % des inscriptions sont faites à des actions non présentes alors que ce format ne représente que 18,7 % de l'offre de DPC proposée aux pédicures-podologues libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.



OFFRE DE DPC 2022

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux pharmaciens représente **2 619** actions (2 020 en 2021).

2 279 d'entre elles (1 721 en 2021) s'adressent aux pharmaciens éligibles au financement de l'Agence (libéraux conventionnés et salariés des centres de santé conventionnés), soit **8,7** actions pour 100 pharmaciens.

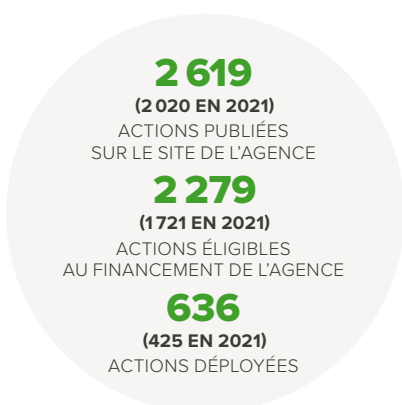
Cette offre de DPC est composée à **87,6 %** d'actions de formation continue dont la part diminue de **4,3** points au profit des programmes intégrés (9,3 %) (graphique 1). Elle se répartit en **52,0 %** d'actions présentiels (- 4,5 points par rapport à 2021), **24,9 %** d'actions non présentiels (+ 5 points), **11,8 %** d'actions mixtes (- 0,1 point) et **11,2 %** d'actions classes virtuelles (- 0,4 point) (graphique 2).

En 2022, **24,7 %** des actions publiées s'adressant aux pharmaciens éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles. Parmi les **75,3 %** d'actions pluriprofessionnelles, **27,6 %** s'adressent à la combinaison « pharmaciens – préparateurs en pharmacie ».

L'orientation prioritaire n° 9 « Bon usage des médicaments » est la plus choisie par les ODPC (14,9 % des actions publiées).

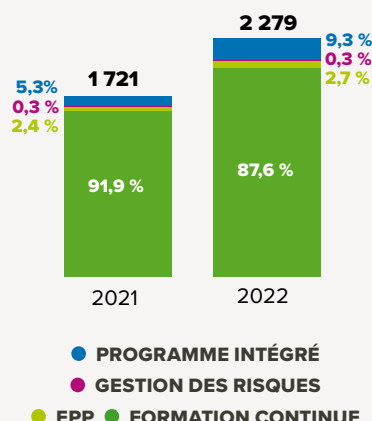
48,3 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (1 100) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **23,8 %** à aucune inscription (543). Seules **636** actions comptabilisent au moins une inscription de pharmaciens éligibles mais leur part augmente par rapport à 2021: **27,9 %** après **24,7 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux pharmaciens éligibles au financement de l'Agence est de 10 h 20 (10 h 56 en 2021). Celle des actions déployées s'élève à 07 h 22 (07 h 57).



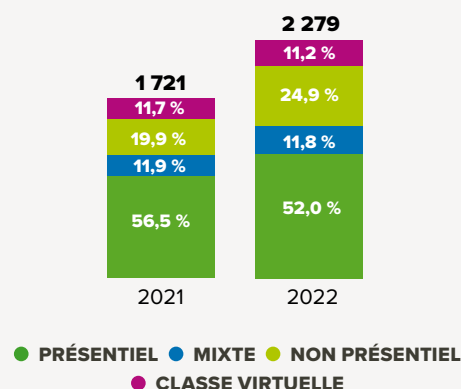
Graphique 1

87,6 % D' ACTIONS DE FORMATION CONTINUE (91,9 % EN 2021)



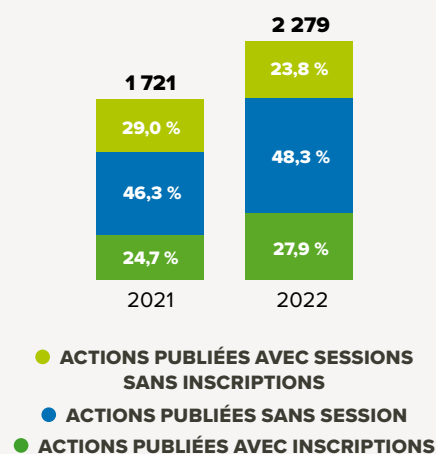
Graphique 2

52,0 % D' ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL (56,5 % EN 2021)



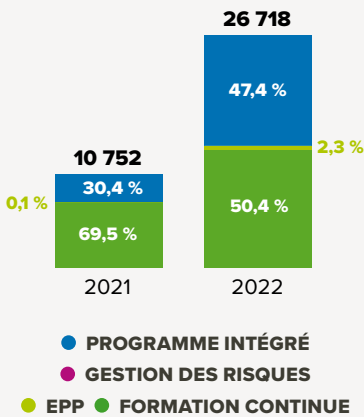
Graphique 3

27,9 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES (24,7 % EN 2021)



Graphique 4

50,4 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(69,5 % EN 2021)



Graphique 5

75,9 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
(71,6 % EN 2021)

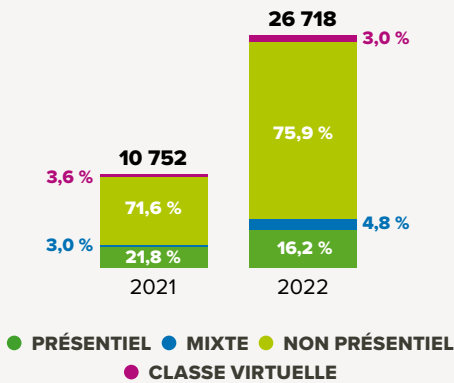


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	26 718	100,0 %
N° 3 : Promotion de la vaccination	5 712	21,4 %
N° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers	4 700	17,6 %
N° 9 : Bon usage des médicaments	4 132	15,5 %
N° 14 : Évaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson)	1 469	5,5 %
N° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance	1 354	5,1 %

ENGAGEMENT DES PHARMACIENS EN 2022

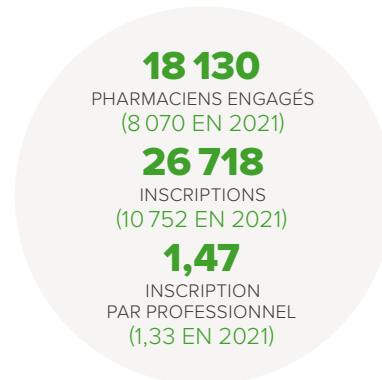
Au 31 décembre 2022, 18 130 pharmaciens (69,0 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC, soit 124,7 % de plus qu'en 2021. Ils ont effectué 26 718 inscriptions (+148,5 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à 1,47 action en 2022.

Les inscriptions se concentrent à 50,4 % sur des actions de formation continue (graphique 4). Cependant, cette part est en baisse de près de 19,2 points en faveur des programmes intégrés (+17,0 points) qui représentent désormais 47,4 % des inscriptions. Plus de 3/4 des inscriptions sont effectuées sur des actions non présentielles. Leur part progresse de 4,3 points (graphique 5).

En 2022, 48,8 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 51,2 % des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 41,4 % et 58,6 % en 2021.

C'est l'orientation prioritaire n° 3 « Promotion de la vaccination » qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2022 (tableau 1) alors que cette orientation arrive en troisième position dans le classement de l'offre de DPC de la profession. L'orientation n° 9 qui occupait la première place en 2021 figure en troisième position. Les pharmaciens se sont ainsi massivement formés à la vaccination contre la grippe questionnant ainsi le rôle du DPC. En effet, le DPC a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques. Il doit donc venir questionner, confronter, conforter la pratique quotidienne du professionnel. Ici, le dispositif n'a servi que de soutien à l'acquisition d'une nouvelle compétence technique, l'éloignant un peu plus de sa vocation première.

Sur les 60 ODPC ayant enregistré des inscriptions de pharmaciens en 2022, les 10 premiers concentrent 76,0 % des montants engagés (78,2 % en 2021) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2022

27,9 % des actions proposées aux pharmaciens éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

69,0 % des pharmaciens conventionnés ont suivi au moins une action de DPC en 2022.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (50,4 %) baisse de 19,2 points en faveur des programmes intégrés dont la part atteint 47,4 %.

75,9 % des inscriptions sont faites à des actions non présentielles alors que ce format ne représente que 24,9 % de l'offre de DPC proposée aux pharmaciens libéraux conventionnés ou salariés des centres de santé conventionnés.



OFFRE DE DPC 2021

En 2022, l'offre de DPC s'adressant aux sages-femmes représente **1811** actions (1406 en 2021).

1651 d'entre elles (1260 en 2021) s'adressent aux sages-femmes éligibles au financement de l'Agence (libérales conventionnées et salariées des centres de santé conventionnés), soit **20,8** actions pour 100 sages-femmes.

Cette offre de DPC est composée à **86,7 %** des actions de formation continue dont la part diminue de **5,5** points, majoritairement au profit des programmes intégrés (11,6 %) (graphique 1). Elle se répartit en **56,0 %** d'actions présentielles (-6,5 points par rapport à 2021), **17,6 %** d'actions non présentielles (+6,7 points), **17,1 %** d'actions mixtes (+3 points) et **9,3 %** d'actions classes virtuelles (-3,2 points) (graphique 2).

En 2022, **12,4 %** des actions publiées s'adressant aux sages-femmes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles. Parmi les **87,6 %** d'actions pluriprofessionnelles, **25,8 %** s'adressent à la combinaison « sages-femmes – médecins ».

L'orientation prioritaire n° 34 « Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) » est, comme en 2021, choisie par les ODP (19,6 % des actions publiées).

45,4 % des actions ouvertes au financement de l'Agence (750) n'ont donné lieu à aucune création de sessions de la part des organismes, **29,9 %** à aucune inscription (493). Seules **408** actions comptabilisent au moins une inscription de sages-femmes éligibles mais leur part augmente par rapport à 2021: **24,7 %** après **21,8 %** un an plus tôt (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux sages-femmes éligibles au financement de l'Agence est de 13 h 32 (14 h 35 en 2021). Celle des actions déployées s'élève à 11 h 20 (13 h 48).

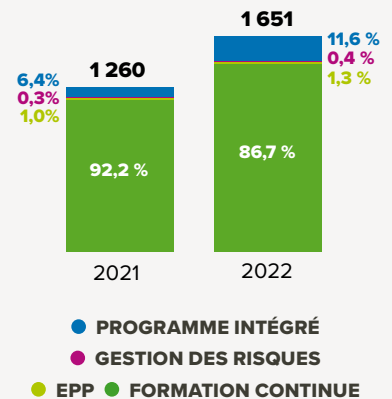
1811
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE
(1406 EN 2021)

1651
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE
(1260 EN 2021)

408
ACTIONS DÉPLOYÉES
(275 EN 2021)

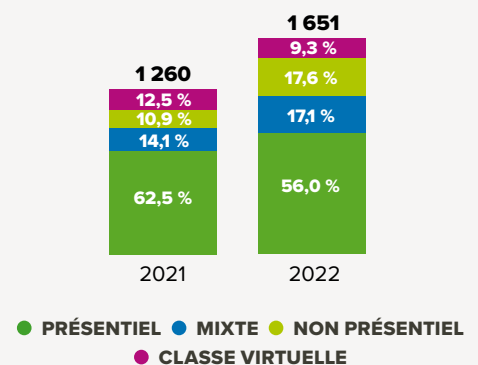
Graphique 1

86,7 % D'ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(92,2 % EN 2021)



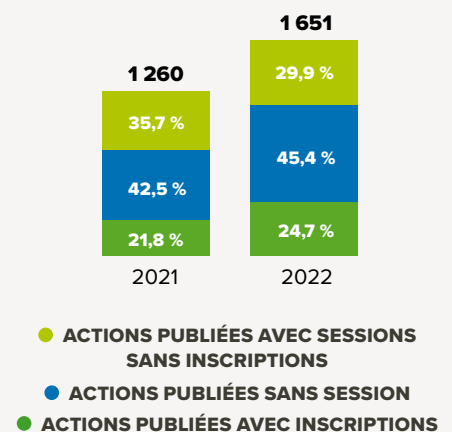
Graphique 2

56,0 % D'ACTIONS EN FORMAT PRÉSENTIEL
(62,5 % EN 2021)



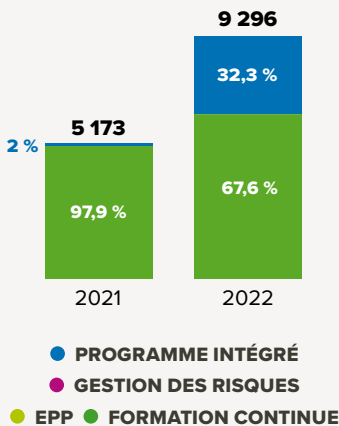
Graphique 3

24,7 % DES ACTIONS DÉPLOYÉES
(21,8 % EN 2021)



Graphique 4

67,6 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
(97,9 % EN 2021)



Graphique 5

59,9 % D'INSCRIPTIONS À DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES
(48,8 % EN 2021)

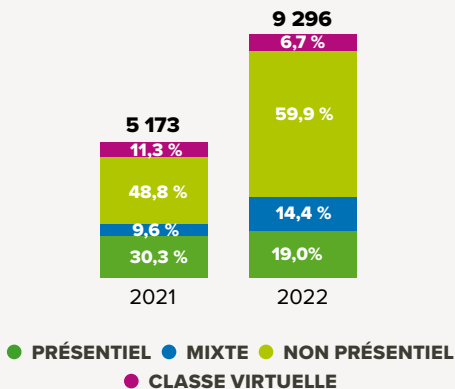


Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS CHOISIES PAR LES PS

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	9 296	100,0 %
N° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG)	5 761	62,0 %
N° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né	450	4,8 %
N° 2 : Promotion de la santé sexuelle	428	4,6 %
N° 163 : Sorties précoces de maternité	404	4,3 %
N° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle	320	3,4 %

ENGAGEMENT DES SAGES-FEMMES EN 2022

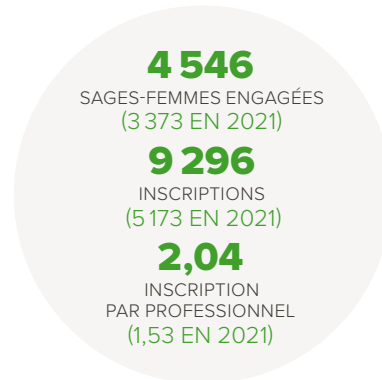
Au 31 décembre 2022, 4 546 sages-femmes (59,5 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrites à des actions de DPC, soit 34,8 % de plus qu'en 2021. Elles ont effectué 9 296 inscriptions (+ 79,7 %) sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrites en moyenne à 2,04 actions en 2022.

La part des inscriptions aux actions de formation continue recule fortement au profit des programmes intégrés : passage de 97,9 % en 2021 à 67,6 % (graphique 4). Près de 60,0 % des inscriptions sont effectuées à des actions non présentielles. Leur part augmente de 11,1 points par rapport à 2021 (passage de 48,8 % à 59,9 %) (graphique 5).

En 2022, 38,2 % des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et 61,8 % des actions pluriprofessionnelles. Ces taux étaient respectivement de 36,6 % et 63,4 % en 2021.

C'est l'orientation prioritaire n° 34 « Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) » qui concentre, comme en 2021, le plus grand nombre d'inscriptions en 2022 (tableau 1) en cohérence avec l'offre proposée.

Sur les 86 ODPC ayant enregistré des inscriptions de sages-femmes en 2022, les 10 premiers concentrent 77,2 % des montants engagés (80,2 % en 2021) au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.



À RETENIR POUR 2022

24,7 % des actions proposées aux sages-femmes éligibles au financement de l'Agence sont déployées.

59,5 % des sages-femmes conventionnées ont suivi au moins une action de DPC en 2022.

La part des inscriptions à des actions de formation continue (67,6 %) baisse de 30,3 points en faveur des programmes intégrés dont la part atteint 32,3 %.

59,9 % des inscriptions sont faites à des actions non présentielles alors que ce format ne représente que 17,6 % de l'offre de DPC proposée aux sages-femmes libérales conventionnées ou salariées des centres de santé conventionnés.



**Agence nationale
du Développement Professionnel Continu**

93 avenue de Fontainebleau
94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex

www.agencedpc.fr